

# L'AVENIR DU NORD

## ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME  
MOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST LAURENT  
(B. SULTZ)



**Abonnements**  
 Un an ..... \$1.00  
 Six mois ..... 0.50

**Jules-Edouard Prevost fils,**  
 Directeur.  
 ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

**Annonces**  
 Le pouce : Un mois ..... \$1.00  
 " Un an ..... \$3.00

### SOMMAIRE

- Trust anglo-saxon ..... Grognard
- Dura lex sed lex ..... JEP
- Un document intéressant ..... Lorenzaccio
- Chronique Franco-Américaine ..... Francœur
- Villes Mortes (suite et fin) ..... J.-L.-K. Laflamme
- Psychologie de la guerre sud-africaine (suite) ..... Jean Carrère
- Discours (suite et fin) ..... J.-L.-K. Laflamme
- Notre député à Shawbridge ..... Ignotus
- Nouvelles de Saint-Jérôme et d'ailleurs ..... Lily Butler
- Echos de Deux-Montagnes

sirable : son pays est trop jeune et trop libre pour aucun mariage. Dans un avenir plus ou moins rapproché, la réunion se fera infailliblement.

L'Angleterre sera tout bonnement et simplement annexée par les États-Unis. Westminster sera à la remorque de Washington, Londres sera l'arrière-boutique de New-York, l'aigle trahira le lion par la queue. Oh! how indelicate!

Ces Yankees sont des enfants terribles, ils ne se corrigeront jamais.

compte par lui-même. Il a côtoyé La Lièvre et a parcouru la région du Lac Saint-Jean. Dernièrement les colons du Témiscamingue l'acclamaient et lui présentaient leurs requêtes. Son passage dans notre nord a été le signal d'une ère de progrès.

On sait que le gouvernement actuel s'est vu forcé par la modicité de nos revenus de suspendre la politique de subsides aux chemins de fer. M. Gouin a heureusement sacrifié \$8,000 pendant 10 ans sur les arguments de la colonisation pour hâter la construction du chemin de fer de Labelle au Nominungue.

Des équipes d'hommes sont à construire le chemin Gouin qui rapprochera de la gare du Nominungue les vaillants pionniers des cantons Wurtele, Gravel et Moreau. Cette route coûtera des milliers de dollars. Les journalistes, gracieusement invités par le ministre à cette excursion patriotique, ont organisé des souscriptions pour construire des écoles dans ces centres reculés. M. Christin, le dévoué agent des Terres de la Couronne, nous disait dernièrement que, depuis ce voyage, il pouvait difficilement répondre aux nombreuses lettres de personnes anxieuses d'aller habiter notre nouveau Québec.

oubliant bien facilement que la loi Waldeck-Rousseau a été calquée sur une loi de la monarchie restaurée, loi sanctionnée par le pieux roi chrétien Charles X, qui n'était pourtant point un Fils de la Veuve.

M. Nantel cherche à apitoyer ses bons électeurs, pardon, ses bons lecteurs, par le récit fantaisiste d'une soi-disant expulsion de deux religieuses de la commune portant le nom prestigieux de Pouilly-les-Nonnains. Il n'a réussi qu'à établir une chose déjà connue : que la loi tant décriée dans la Nation permet l'établissement de maisons religieuses d'enseignement dans des conditions régulières, puisque l'école des Sœurs de Pouilly-les-Nonnains existait en vertu de la loi et était placée sous sa sauvegarde. Elle avait été ouverte à la suite d'un arrêté du Conseil supérieur de l'instruction publique.

mises et s'enquerra sans divulguer les noms des personnes qui les auront portées, chaque fois que la demande en sera faite.

Ceux qui recevront un certain nombre d'exemplaires du présent avis sont respectueusement priés de les distribuer aux autres personnes qui, par leur position et leurs connaissances, sont en état de fournir des renseignements et de faire des recommandations au sujet des matières assignées aux investigations de la Commission.

J.-C. K. Laflamme, ptre., Prés. Québec.  
 J.-R. Bourgeois, Trois-Rivières.  
 G.-W. Stephens, Montréal.  
 J.-C. Langelier, Secr. Québec.  
 Québec, 8 juillet, 1902.

fendus en Jamaïque, les Cingalais, les contingents de la Jamaïque, de Trinidad, de Sierra-Leone, de Malte, de Chypre, etc. En voyant les habitants de toutes ces lointaines contrées servant sous le royal étendard d'Edouard VII, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre l'Angleterre et l'antique Rome dont les légions se composaient de tous les peuples de la terre.

Mais soudain éclatent des applaudissements et des bravos redoublés, les gardes et les agents ont peine à repousser la foule qui se porte en avant comme pour serrer la main des soldats qui passent. Ce sont les contingents de héros envoyés par lord Kitchener pour prendre part aux fêtes du couronnement. Vêtus de khaki, ils marchent le front haut, le fusil sur l'épaule, ils ont combattu pour la patrie, ils ont versé leur sang « for king and country ». Dans combien de foyers leur présence fera-t-elle renaitre la joie et l'espérance. Le soldat combat et meurt pour son pays, la femme lui sacrifie ce qu'elle a de plus cher, et elle pleure pour la patrie. Quel est celui qui décidera ce qui est le plus précieux : le sang d'un homme ou les larmes d'une femme.

### Dura lex sed lex.

L'article 13 de la Loi des Associations, derrière lequel se retranche le ministre français pour sévir contre certains établissements religieux se lit comme suit :

" Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

" Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

" La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres."

Il y a donc, à l'heure qu'il est, trois catégories de congrégations religieuses en France, considérées tantives par le gouvernement :

1o. Congrégations existant antérieurement à la loi du 1er juillet 1901, sans autorisation et n'ayant pas sollicité d'autorisation après la promulgation de cette loi.

2o. Congrégations nouvelles fondées depuis la promulgation de la loi et qui ont commencé à fonctionner avant d'avoir obtenu l'autorisation exigée.

3o. Congrégations dument autorisées mais qui, depuis le 1er juillet 1901, ont créé de nouveaux établissements sans en avoir sollicité l'autorisation.

C'est contre cette dernière catégorie qu'il compte 2,500 établissements que le gouvernement vient de sévir.

Les religieux visés donnent comme excuse, pour ne pas s'être soumis à la loi, qu'ils ne sont ni propriétaires, ni locataires des immeubles et qu'ils ne se considèrent pas comme formant des succursales de leurs congrégations.

Le président du Conseil ne l'entend pas de cette oreille ; c'est pourquoi il a chargé les préfets d'inviter les supérieurs ou directeurs de ces établissements de se retirer, dans un délai de huit jours, au siège de leurs congrégations. Si après la fermeture des établissements et après la retraite des congréganistes au siège de la maison-mère, celle-ci veut demander l'autorisation, cette demande sera examinée, parce qu'on se trouvera dans des cas prévus par la loi et les règlements qui la complètent.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

On se plaint avec raison, un peu partout dans notre province, que l'on ne fait pas assez de colonisation pratique.

C'est vrai, c'est prouvé ; rouges et bleus en sont convaincus et l'admettent.

Il existe cependant à l'heure qu'il est, dans notre monde politique, un homme dont le travail consciencieux éveille en nous un espoir bien fondé et nous apporte de consolantes espérances. Nous voulons parler de l'honorable ministre de la colonisation, M. Gouin.

Je constate dans le dernier numéro de la Nation que M. Alphonse Nantel veut absolument rompre une lance ou deux avec quelqu'un que la loi française sur les associations laisse impassible, malgré les cris d'orfraie de plusieurs concernés très indirectement, comme collaborateurs de la Nation, par exemple.

A différentes reprises, nous avons vu M. Nantel lancer une fusée dans son journal et attendre pour voir de quel point de l'horizon paraîtrait la clameur approbatrice ou les ricanelements de quelque nécrant à l'âme noire, rebelle aux exhortations de la grâce qui a déjà touché l'auteur d'une brochure contre l'enseignement des petits séminaires et des collèges classiques.

Le prétexte de ces éruptions périodiques de la Souffrière de Saint-Jérôme est, comme je viens de l'insinuer, ce qu'il appelle notre approbation de la loi française sur le contrat d'association, à laquelle une récente consultation électorale vient de donner en France une éclatante approbation.

A ce propos, M. Nantel parle d'un ordre parti des loges maçonniques pour décatholiser la France.

Que M. Nantel prenne donc garde de faire conclure que c'est la France entière, que c'est la province encore incontinent qui repousse la puissance cléricale, réduite à compter ses amis dans l'enceinte de Paris, de cette Babylone des temps modernes qu'on nous a appris à regarder comme tout autre chose qu'un monastère réformé.

M. Prévost invite donc tous ses électeurs à lui communiquer les suggestions qu'ils peuvent avoir concernant cette question si importante de la colonisation. Ces suggestions il les transmettra à la commission. M. Prévost s'intéresse grandement au sort des colons. Et nous-mêmes, nous serons heureux de publier aussi instructions ou conseils qu'on nous communiquera et qui seront inspirés par un vrai patriotisme.

### Lettre de Londres

#### La Reine et ses soldats

Les grilles du Palais de Buckingham s'ouvrent toutes grandes pour laisser passer un imposant cortège. La convalescence du Roi, dont rien ne vient fort heureusement interrompre le cours, permet à la Reine de quitter le chevet de son royal époux. C'est sa première sortie depuis que le mal terrible qui a terrassé le Roi l'a fait passer par les plus cruelles angoisses. Et cette première sortie est pour elle un devoir à accomplir : elle va remplacer Edouard VII en passant en revue les troupes coloniales.

L'escorte des Life Guards s'avance en un scintillement d'épées nues et de harnachements d'acier. Puis un landau aux livrées écarlates paraît et il s'élève, dans les allées du « Mall », une vaste rumeur, des cris, des applaudissements, des hurrahs frénétiques, les hommes jettent en l'air chapeaux et casquettes, les femmes agitent leurs mouchoirs. Jamais, malgré l'affection sans bornes que lui a vouée le peuple anglais, Alexandra n'a reçu une semblable ovation. Sa présence indique que le Roi va de mieux en mieux et la nation tout entière en éprouve un immense soulagement.

De faire une étude critique de la loi et des règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les sociétés, travaux et chemins de colonisation et la protection des colons ainsi que la mise à exécution de ces lois et règlements ;

2. De s'enquérir du nombre et des causes des conflits entre les colons et les porteurs de licences de coupe de bois, et d'aviser au moyen de les prévenir et de les faire disparaître ;

3. De rechercher quelles sont les régions les plus avantageuses pour la colonisation ;

4. De s'assurer si les chemins de colonisation existants suffisent pour donner accès aux bonnes terres à cultiver, si l'étendue des terres arpentées est assez considérable, et si le travail des sociétés de colonisation mérite d'être encouragé ;

5. De constater s'il est opportun, dans l'intérêt de la colonisation et de la province, de contribuer à la construction de certains ponts et d'accorder des subsides en terres à certaines compagnies de chemin de fer ;

6. D'étudier les projets ou systèmes nouveaux qui pourraient lui être soumis, et de recommander, tout en tenant compte de l'exiguïté des ressources pécuniaires de la province, ceux qui seront de nature à apporter des modifications aux lois et règlements propres à activer l'œuvre de la colonisation et le développement de l'industrie forestière.

Par ordre en conseil en date du 14 juin dernier, les soussignés ont été nommés membres de cette commission.

Les commissaires sont maintenant à l'œuvre pour donner suite à la loi qui institue la Commission. La colonisation étant une œuvre éminemment patriotique et nationale, digne du concours de tous les bons citoyens, les soussignés demandent ce concours à tous ceux qui s'intéressent à la grande cause de la colonisation. Ils recevront avec plaisir et reconnaissance toutes les suggestions ou recommandations qui leur seront faites, à propos des divers points à étudier par la Commission. Les Commissaires désirent surtout avoir des renseignements sur les griefs que les colons peuvent avoir, soit contre les lois et règlements concernant la vente des terres publiques et la concession des coupes de bois, soit contre les agents ou autres employés du ministère des terres. La Commission tiendra scrupuleusement compte des suggestions, recommandations et renseignements qui lui seront ainsi fournis. Tout cela pourra être adressé soit au Président, soit au Secrétaire, soit individuellement à n'importe lequel des trois Commissaires. Dans le but de mettre les informateurs parfaitement à l'aise, la Commission traitera comme confidentielles les plaintes qui lui seront trans-

Les nouvelles cartouches sont arrivées. Tous les membres qui le pourront sont priés de se rendre sur le terrain d'exercices dimanche, à 1 heure 30.

### Chronique Franco-Américaine

Un nouvel effort sera fait les 5, 6 et 7 août prochain en faveur de ce qu'on s'obstine à appeler la « Fédération Américaine des Sociétés Catholiques ». Cette organisation à tête irlandaise-saxonne aura une Convention « nationale » à Chicago afin de « constater les progrès accomplis et de prendre les moyens de rendre le mouvement général. » On voit que l'intention des organisateurs est excellente, mais nous redoutons fort pour la convention de Chicago le sort qui attendait, il y a quelques mois, celle de Cincinnati où les organisateurs mêmes de cette « fédération » furent jetés par dessus bord pour causes politiques et autres. Cette organisation est presque dans son intention et ne peut être que petite dans ses résultats. On prétend qu'elle a déjà accompli beaucoup, mais on sait qu'elle n'a pas fait autre chose que rendre plus grande la distance qui sépare les divers groupes de catholiques sur ce point. C'est un édifice bâti sur le sable et il croulera inévitablement sous l'épreuve ; c'est une institution dont le véritable motif est déguisé et qui ne pourra pas subir l'épreuve de la pleine lumière.

L'attitude des Franco-Américains et de plusieurs autres groupes de leurs frères dans la foi est assez connue. Ils repoussent toute idée d'entrer dans cette galère, en donnant pour raison qu'ils ont déjà trop souffert, qu'ils souffrent encore trop de l'intolérance de ceux qui ont été et sont l'âme de ce mouvement, pour qu'ils songent à s'y laisser entraîner. Cinquante ans de douloureuse expérience leur ont appris tout ce que valaient les promesses des assimilationnistes. Si c'est une faveur qu'on leur demande, à quels titres la leur demande-t-on ?

Les notes ont fondé à grands frais des sociétés de secours mutuels réunissant aux avantages de l'assurance des avantages non moins considérables au point de vue de la nationalité. C'est l'union qu'ils ont trouvée dans ces sociétés, ils ont accompli pour leurs coutumes, leur langue et leur foi une œuvre dont ils sont fiers à bon droit et qui leur vaut déjà l'admiration d'une partie de la population. Tous leurs ennemis sous ce rapport leur sont venus de ceux-là mêmes qui, professant la même foi, ont profité de ce fait pour les combattre sur un terrain où ils auraient dû leur témoigner, au contraire, beaucoup d'amitié. Qu'il y ait eu une grave erreur de commission là-dessus est certain. Mais nous voici rendus à un point où, de deux côtés, il est indispensable de traiter d'égal à égal. Les Franco-Américains ne le peuvent pas tant qu'on n'aura pas redressé leur grief et prouvé qu'on a réellement droit au concours qu'on leur demande.

D'ailleurs, est-ce que cette fédération des sociétés catholiques est devenue nécessaire ? Nous ne le croyons pas. Les catholiques possèdent déjà la plus belle des organisations générales qui se puisse rêver. Chaque fois que les prérogatives de l'église catholique seront lésées aux États-Unis, c'est aux chefs hiérarchiques qu'il appartient de revendiquer les droits méconnus. C'est d'en haut que doit partir le cri d'alarme, comme le disait le Freeman's Journal. C'est à la hiérarchie à donner le ton. Et chaque fois qu'une occasion comme celle-là se présentera, on peut être sûr que tous les catholiques du pays seront unanimes sur ce point. Il existe entre toutes les paroisses, une unité morale que les fédérateurs de Cincinnati ne pourront retrouver dans leur prochaine convention de Chicago ni ailleurs.

Nous croyons, toutefois, au prestige du président de la Fédération des Sociétés Catholiques, M. Minahan. Le fait qu'il prêche des sermons dans les églises protestantes couronne son nom d'une auréole assez nouvelle. Mais, est-ce bien là ce que nous devons attendre d'une organisation comme celle qu'il nous propose ? Il est vrai que, dans une récente proclamation, il annonce qu'à la convention de Chicago « tous les malentendus seront expliqués. » Si on donne des explications, c'est donc qu'elles sont devenues nécessaires.

Ces malentendus, dit-il, ont causé beaucoup d'indifférence parce que toutes les informations nécessaires n'ont pas été données quant au but véritable de l'organisation. Ah ! c'est le but qui est mal compris encore aujourd'hui

### Un Trust Anglo-Saxon

L'idée du trust hante bien des esprits. Les uns rêvent de pouvoir un jour commander et régner par ce sortilège-là. Ils voient leurs millions s'accumuler, leur or s'entasser. C'est mirifique, enchanté !

Les autres, c'est-à-dire la grande majorité, loin d'être éblouis, sont effrayés, stupéfaits. Ils craignent d'être écrasés par cette machine monstrueuse, par cette puissance colossale ! Cependant, aucun de ces rêveurs ou de ces timorés ne songe jamais à une autre agglomération qu'à celle du capital et du travail.

Morgan est le créateur de cet état de chose : il en est le dieu et le diable. Et vous voyez qu'il cumule assez bien les deux fonctions. C'est pourquoi je suis un peu tenté de suivre le proverbe qui conseille de donner une chandelle et au dieu et au diable. Mais passons.

Ce gros monsieur a eu l'ingénieuse idée — il a toutes les idées, ce malin-là — de monopoliser l'Océan. Ça n'est pas banal, n'est-ce pas ? Mais il n'a pu penser à tout et ne voit-il pas qu'un autre que lui, songe à des choses plus originales et plus gigantesques. Cette fois c'est une pieuvre à tentacules innombrables, c'est un monstre merveilleux qui — phénomène étrange — parle l'anglais.

Monsieur Stead, écrivain d'ailleurs très distingué, a eu des hallucinations, ce qui n'est pas un mal, dit-on, pour les gens de cette profession. Il a cru voir un tiers de l'univers ligé dans une union formidable, contre ce qui pourrait rester de la planète. Cet écrivain, dont l'Angleterre se réclame, voudrait réunir tous les pays de langue anglaise, sous la rubrique très alléchante de « Trust anglo-saxon ».

Parait-il que ceci offrirait de grands avantages à l'humanité. ... parlant ce langage, bien entendu. D'abord, aucune nation ne pourrait bouger sans permission expresse de l'énorme syndicat. Les mers seraient sa propriété exclusive et la terre lui appartiendrait de droit, sinon de fait.

Voici une ébauche de ce projet général. Les États-Unis se joindraient à l'Angleterre et formeraient le capital de ce trust nouveau genre. Celui-ci couvrirait un territoire de plus de 15 millions de milles carrés, habité par une population de 121 millions d'hommes blancs se gouvernant

quand on nous annonce à cor et à cri que la fédération remporte un succès mirabolant! La proclamation de M. Minahan ajoute aussi qu'on en est encore à choisir un plan d'action quand à Cincinnati on criait bien fort que tout était fait et que, depuis, les chefs de cette fédération ont déjà pris sur eux d'admonester le président Roosevelt à propos des Philippines. Est-ce que quelqu'un, grisé par un pouvoir futur, n'a pas mis les pieds dans les plats dans cette affaire? Non, cette fédération Minahan, McPaul et Cie n'est qu'un flasco; ce n'est qu'une organisation morte née qu'on veut ressusciter et pas autre chose. La majorité des catholiques du pays n'en veut pas et on devrait bien le comprendre; c'est un projet raté auquel il ne s'agit plus que de donner des funérailles convenables, si on ne veut pas voir grandir davantage le ridicule qui s'attache à ses pas. Pour nous, nous ne voyons dans toute « cette fédération », qui ne fédère rien, qu'une immense funestité politique où nos sociétés tiraient du feu des marrons pour le compte de personnages plus habiles. Et nous nous abstiendrions d'aller à Chicago comme nous nous sommes abstenus d'aller à Cincinnati.

J.-L.-K. LAFLAMME.  
Woonsocket, R. I., 21 juillet 1902

No 86 — VOGUE MÉRITÉE.  
Si le Baume Rhumal est maintenant autant répandu dans le monde, c'est bien dû à son efficacité et à son bon marché.

### VILLES MORTES

CONFÉRENCE FAITE PAR M. JEAN PRÉVOST, AVOCAT ET DÉPUTÉ, A SAINTE-SCHOLASTIQUE, LE 10 MAI 1902.

(Suite)

Et cette villa de Diomède! Dix-sept de ses habitants réfugiés dans les celliers et surpris par la cendre fine et la matière incandescente. Elle s'est faite intelligente, elle barre toutes les issues, les cantonne; elle les parque près des amphores regorgeant de vins fins, et là, les romfite eux et leurs vêtements. Mais un homme, puis un autre se sont enfuis; ils abandonnent famille et amis, ils font lâchement, emportant de l'or, des vases précieux et la clef du coffre fort; ils font mine de se diriger vers l'océan, mais le tremblement de terre les a vus... la montagne en a bondi... elle vomit dans l'air une pluie de limailles et de minerais, les ensorcelle, les cristallise dans leur fuite étonnée, et dans ses bras brûlants les étirent. Leurs mains se crispent et gardent pour toujours le geste de l'avarice et du lâcheur.

On trouver des exemples plus terribles d'une colère titanique!  
On sent que le souffle qui a activé ce bouillonnement subit de matières incandescentes, de métaux en fusion, sort de forges divines; il est activé par une puissance surnaturelle; l'équilibre s'est rompu et la Cause des causes a fait trébucher la balance des forces de la nature.

« Fuyons les foudres de Jupiter, la colère de Vulcain! » s'écrièrent les malheureux. Mais, ô insensés, ne voyez-vous pas que le temple de votre dieu tonnant s'est lézardé et que les secrets de votre temple d'Isis ont été mis à nu? Vos prêtres hypocrites ont été foudroyés.

L'édifice vénéré par les païens s'est écroulé comme un château de cartes et alors apparurent dans leur hideuse vérité les escaliers secrets qui permettaient à ces arlequins religieux de s'introduire derrière la statue pour faire rendre des oracles.  
Si je me le rappelle bien, Bulwer Litton, dans son roman intitulé: « Les derniers jours de Pompéi, » y fait l'ouïe sur ses héros.  
Emu lui-même par ces ruines tragiques, il les reconstruit dans son imagination; il relève pour un moment le temple de la fausse déesse, il fait revivre les faux prêtres pour, dans la grande conflagration, faire crouler les colonnes et écraser de ses chapiteaux Arlacés, prêtre d'Isis, son terrible héros, en qui il a personnifié la fourberie et l'astuce. C'est qu'il lui aussi ces pierres ont parlé; c'est que lui aussi s'est senti écrasé par cette masse de souvenirs antiques; c'est que son cœur a senti l'étreinte d'une émotion trop intense, comme son âme a débordé sous les sentiments accumulés. Il a écouté chanter la brise dans les ruines, il les a parcourues sous la lumière tremblotante et blanche de la lune qui faisait jouer ses rayons dans les villas dévastées et sous les leurs rougeâtres du Vésuve en ébullition. Il saisit ingénieusement la plume et burina un chef-d'œuvre dans la littérature anglaise.

Mais Pompéi nous réserve des surprises rassérénées. Antithèse toujours vivante cependant, tombe elle-même, elle renferme dans son sein des ruines complètes de tombeaux. Ils se dressent tout auprès de la route et forment chacun un petit monument architectonique en brique et en chaux, recouvert de stuc, orné de colonnes et de statues, avec des niches pour y mettre des urnes funéraires et des voûtes pour les ossements. Les connaisseurs prétendent qu'ils datent du temps de Jules César et de Tibère. L'astrinum, lieu de crémation est tout près de là. Les Romains seuls s'en servaient, car des squelettes entiers trouvés dans quelques tombeaux grecs récemment découverts, prouvent maintenant d'une manière irréfutable que les grecs enterraient leurs morts. Tous les crânes ont entre les dents l'aumône habituelle. Mais, hélas! il faut croire que le nocher Caron a monopolisé la traverse du Styx, car, toutes, elles sont encore là rongées de vert de gris.

Prenez de suite à gauche le tombeau de Marcus Augustal, le premier Romain le plus près des vivants; on aperçoit déjà une grotte à travers les arcades de briques de la porte d'Herculanum. C'est celle du soldat de garde. Il servait de trait d'union entre la vie et la mort. D'un côté le fourmillement de la ville populeuse, de l'autre le silence du sommeil éternel... La terre tremble, la montagne vomit, les maisons croulent, les pierres des tombes elles-mêmes se disjointent, la sentinelle demeure debout à son poste. Nous ne sommes qu'en l'an 79 après Jésus-Christ; c'est le fils du soldat de César, de Pompéi, d'Auguste, c'est le miles de Germanicus. Il est de la trempe de ceux qui ont conquis le monde, il est le devoir immobilisé, la cristallisation du vrai soldat romain. Mais, me direz-vous, le commencement du XIXe siècle aussi a produit des héros! Eclatante tant coincé. C'est en cette Italie encore toute frémissante des fouilles des trois villes mortes, que les soldats de Bonaparte sont allés aspirer à pleins poumons l'air de l'héroïsme et de l'invincibilité. C'est de Naples, toute engrossée des cendres antiques que Murat, superbe sous son casque empenné, entraîne les cuirassiers étincelants de Napoléon le Grand et traverse l'Autriche et la Prusse dans un frémissement de victoires.

Où, je vous le répète encore, Stabia, Herculanum et Pompéi, villes mortes... mais éloquentes. Bibliothèques vivantes, sources int-

ressables de considérations religieuses, de pensées philosophiques et d'études historiques.  
L'art aussi y trônait dans toute sa plénitude. En parcourant les riches collections de peintures de l'Italie, le voyageur assiste aux efforts prodigieux des premiers maîtres pour préparer l'époque glorieuse du XVIe siècle. Oh! les vierges de Cimabué et de Giotto, comme elles sont maigres! elles portent même un sourire; pourtant sous le souffle de leur inspiration, ces deux génies croient la perspective. L'art renaît; c'est l'aube de la Renaissance. Les populations émerveillées et toutes enfiévrées de l'atmosphère religieuse de l'époque font procession et les portent triomphalement dans leurs cathédrales au son des trompettes et des cymbales. L'art sentait déjà cette grande poussée de séve qui avait peuplé le monde antique de statues et devait faire de l'Italie un irrépressible musée. La civilisation se dégageait au prix d'efforts inouïs de l'influence barbare. Les horres d'Attila croyaient avoir tout dévasté, les Vandales ne voulaient laisser sur leur passage que ruines et pillage. Quel travail a dû subir la pauvre nature humaine pour enfanter de nouveau cet art si nécessaire chez les peuples alors si friands d'émotions:  
« Mais il y a trois grands sacerdoxes, écrivait Gounod, celui du vrai, celui du bien et celui du beau; les saints, les savants et les artistes sont comme les trois formes distinctes de cette unité substantielle qui est l'idéal »  
Le christianisme avait immortalisé les premiers et formé les seconds. Comment ne pas créer les troisièmes? Les artistes se dégoûtent, il est vrai, mais au prix de quels sacrifices et de quels travaux?

Cimabué, Giotto, Botticelli, Jean Bernin, cessez de vous désespérer devant vos toiles rebelles; jetez pour un moment vos pinceaux et vos aquatelles; courez bien vite à la Campanie, creusez de vos ongles, s'il le faut, dans les cendres qui recouvrent les flancs du Vésuve; alors apparaîtront devant vous, toutes fraîches de coloris et d'inspiration, ces peintures de Pompéi, d'Herculanum et de Stabia. Elles vous étonneront par la beauté du dessin et du style, par leur goût exquis et, d'un seul coup, vous feront franchir deux siècles de travaux et de veilles sans nombre.

Les paysages sont, il est vrai, médiocres et sans sentiment de perspective, mais, en revanche, quel coloris, quelle vérité, quelle envolée, dans ces formes vaporeuses! Ces Iris, ces Pommes, ces Psychés, drapées dans leur mousseline et tournoyant sous le souffle de l'artiste, sont admirables. Éclatantes sur leur fond noir, on dirait les formes idéalisées d'un rêve. Ces peintures légères ont peut-être l'inconsistance de l'ébauche, toutefois à quelques pas leurs formes prennent un relief inattendu. Oui, si vous vous en rapprochez, les silhouettes élégantes de ces apparitions se détachent alors harmonieusement sur le velours sombre des fonds; une blanche lumière les enveloppe, effleure l'ombre de leurs talons et s'étale dans l'air de leurs cheveux dénoués. C'est incomplet, il est vrai, mais c'est magistral.

Que vous dire de la sculpture?  
Les marbres et les bronzes conviennent les temples, les cours des palais et les places publiques. Les artistes modernes n'ont encore pu les égaler.  
Et les mosaïques! C'était l'âge d'or des Arabesques. La mosaïque en a profité. Ce sont des modèles dans ce genre de décorations. « Cave canem, » prenez garde aux chiens, nous disent-elles dans le portique de la maison de Diomède et du poète tragique. Pourquoi pas « Cave Vesuvium! » L'une d'elles représentant la bataille d'Issus fut découverte en 1831. Très bien conservée, elle se compose de 7,380,000 morceaux de pierres de couleur.

Mais il n'y a pas seulement que les inscriptions, les autels, les tombeaux et les statues qui nous révèlent la vie intime et les habitudes des anciens, mais un nombre prodigieux d'objets mobiliers à leur usage, depuis les plus riches jusqu'aux plus vulgaires. On en a trouvé des milliers lors des fouilles. Ils ont enrichi le musée de Naples qui s'en enorgueillit à juste titre. Verreries, bijoux, vases de bronze, candélabres, lits, poids, mesures, ustensiles, instruments de musique, billets de théâtre, objets de toilette, instruments de chirurgie, ivoire, tout est classé dans ce musée; l'œil s'ébahit même à cette vie antique remuée d'hier lui.

Je suis resté songeur devant des pains oubliés par un boulanger dans son four et devant un flacon rempli d'olives confites dans l'huile. Il me fait peine de ne pouvoir vous causer du musée de Naples et de ses trésors, ces considérations m'entraînent trop loin.  
Je vous avais promis des réflexions personnelles. J'ai tenu parole. Ces lieux antiques visités trop à la hâte, hélas! ont fait écho dans mon âme; j'ai voulu vous en transmettre quelques vibrations.  
Il est d'habitude, en laissant Pompéi de faire l'Ascension du Vésuve.

Accroché aux flancs du Mont terrible, à un quart d'heure de marche du cratère, se trouve une maigre « trattoria. » J'en exprime ma surprise à l'opulente épouse de l'aubergiste qui me répond en riant qu'il n'y a qu'une mort. Elle en profite, la malheureuse, pour doubler le prix de son vin « spumanti. »

Je continue ma pénible montée. Ma pauvre hardielle n'en peut mais; enfin, elle me dépose tout moulu à deux pas du cône volcanique.  
Un vent d'ouest m'enveloppe d'une fumée blanche et sulfureuse. Je m'en échappe. Le panorama est splendide. A mes pieds s'étendent les trois villes mortes et une immense vallée couverte de cendres grises et noires. J'entends s'élever et gronder la bête sous son frein. Dans l'air grisâtre semblait tourner sur les débris pénétrés, emportée par la brise plaintive, l'ombre de Plino le naturaliste, un des premiers martyrs de la fureur de connaître.  
Le lendemain, sous un ciel de lapis-lazuli, je contournais le col de Naples. Mon regard fut attiré par le monstre qui s'estompait sur l'horizon bleu. Son panache flottait et montonnait vers le ciel; superbe sous sa cuirasse de lave, de ponces et de scories, striée par les coulées éreusées par la lave et fusion, il n'attend que le son de la trompette d'en haut. Oh! alors, catastrophe effrayante, avec un grondement de tonnerre et dans une succession d'éclairs, il lance vers le ciel et fait tomber dans un rayon fixe des quartiers de rocher, il projette des laves aqueuses, il fait pleuvoir des vapeurs qu'il soufflé dans l'atmosphère viciée par les gaz délétères qu'il exhale, entrainant avec eux une poussière impalpable et des cendres incolores.

Et j'avoue que moi-même, après avoir vu de très près les nègres de l'Afrique, je suis arrivé, non pas à excuser ce sentiment, mais à le comprendre. On ne saurait s'imaginer, en effet, à quel degré de déchéance intellectuelle et morale sont tombés les noirs des pays cafres. J'ai eu la curiosité de les étudier de très près, soit dans les faubourgs populeux de Capetown ou

## Allons à Ste-Anne de Beaupré!

### Hâtons-nous d'acheter nos billets.

Le pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré qu'organise M. le curé Lamarche, et qui aura lieu le 26 juillet, doit être encouragé par tous les citoyens de Saint-Jérôme.

Les bénéfices de ce voyage seront appliqués à l'achèvement de la crypte de notre église. Puis le pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré est le plus beau que l'on puisse faire au Canada.

Le train du Pacifique Canadien quittera Saint-Jérôme, le samedi 26 juillet, à 8 heures 30 du soir. On compte arriver à Sainte-Anne de Beaupré, le dimanche matin, à 4 heures 30. Le départ de Sainte-Anne est fixé à 10 heures 30. Au retour les pèlerins auront trois heures pour visiter Québec. Les voyageurs seront revenus à Saint-Jérôme vers les neuf heures. Ceux qui désireront prolonger leur séjour à Québec pourront le faire. Le billet de retour sera valable jusqu'au mardi suivant. Un wagon-lits sera joint au train.

**Prix du passage, \$3; Enfants, \$1.50**  
**Un lit, \$2 extra.**

On est prié de retenir au plus tôt les billets qui sont en vente au presbytère.

## Psychologie de la guerre sud-africaine

(Suite)  
II  
LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE

Au moment où la colonie du Cap devient anglaise, les colons hollandais, français et allemands, dits « afrikanders », étaient environ au nombre de trente mille. Ils étaient esclavagistes, et le nombre de leurs esclaves était à peu près le même que celui des colons. C'est sur cette question de l'esclavage que s'exaspèrent jusqu'à l'irréparable les relations des Anglais et des Boers.

Certes, il ne viendra à l'idée de personne de prendre a priori la parti des esclavagistes en cette affaire. A considérer les choses avec philosophie ou du haut d'une chaire soigneusement installée en un palais scolaire, ou dans un fauteuil moelleux, parmi les rêveries d'une bibliothèque, le premier cri d'une âme confortable et sensible est de pleurer sur les esclaves, de maudire leurs maîtres et d'exalter leurs libérateurs. Ah! que tous les problèmes sont donc faciles à résoudre au coin d'un bon feu!

Pourtant, si l'on se donne la peine de regarder les faits dans leur réalité historique et sociale, on voit que la question n'est pas si simple qu'elle paraît.  
Historiquement, il faut bien convenir que le problème de l'esclavage était loin d'être résolu au début du dix-neuvième siècle. Américains du Nord et du Sud, Anglais, Français, Hollandais, tous les peuples de race blanche qui se trouvaient en contact avec les noirs dans les pays de colonisation récente, tous, sans exception, étaient encore esclavagistes de fait.  
Prenons les Anglais d'abord. Il faut leur rendre cette justice que, dès 1780, ils essayèrent, par des mesures officielles, de supprimer la traite des noirs dans leurs colonies. Ils essayèrent, oui! Ceux de la métropole, naturellement. Et sans mettre en doute la sincérité de leur mouvement libérateur, on peut bien reconnaître qu'ils n'avaient pas grand-chose à perdre à pareille mesure. Ceux des colonies ne jugeaient pas ainsi, car la suppression de l'esclavage, c'était pour eux la ruine. Aussi a-t-on vu les colons anglo-saxons résister pendant un demi-siècle à la métropole sur la question des esclaves.

En 1784, les colonies obtinrent le *Consolidated Slave Act*, loi qui leur maintenait le droit de posséder des esclaves. Vainement le grand Pitt plaida éloquentement pour la suppression de la traite, il trouva en 1788 l'opposition la plus acharnée. Wilberforce n'eut pas plus de chance en 1796, et il obtint à peine une dizaine de voix en faveur de sa motion généreuse. Ce n'est qu'en 1806 que la traite fut supprimée officiellement. Quand à l'esclavage, il ne fut frappé par une mesure décisive qu'en 1833, par un vote du Parlement. Et encore même, accorda-t-on un terme de dix années aux colons britanniques pour assurer la transformation d'une pareille mesure faisait subir à leurs propriétés. Ce n'est, en définitive, que le 1er août 1834 que le bill supprimant l'esclavage dans toute l'étendue de l'empire britannique eut sa pleine exécution.

Quant à la France, la première elle supprima officiellement l'esclavage par un décret de la Convention du 4 février 1794. On sait combien cette mesure généreuse, mais radicale, suscita de troubles et de révoltes dans nos colonies. Si bien que Napoléon dut, dans la pratique, tolérer l'esclavage dans nos possessions lointaines. Ce n'est, en réalité, qu'en 1830 que les esclaves ont été libérés. Et encore y eut-il jusqu'en 1848 de sourdes résistances de la part des colons.

Si d'Europe nous passons dans la « libre Amérique », nous évoquons immédiatement les guerres relativement récentes entre le Nord et le Sud des Etats-Unis, et nous apprenons que l'émancipation des esclaves date seulement de 1863, et à travers quelles sanglantes difficultés!  
Or, voit donc que nos nations d'Europe et d'Amérique seraient assez mal autorisées à flétrir les Boers de l'Afrique australe parce qu'ils étaient esclavagistes en 1814!

Comme tous les blancs sans exception qui, depuis deux siècles, étaient partis vers les colonies lointaines, les pionniers de l'Afrique austral étaient convaincus que les noirs étaient des êtres de race inférieure, et que, par conséquent, ils étaient destinés à servir leurs vainqueurs de race blanche. Cette idée peut paraître étrange à un Parisien ou un Londonnien de 1902; elle était pourtant, il n'y a pas plus d'un siècle, celle de tous les peuples navigateurs.

Et j'avoue que moi-même, après avoir vu de très près les nègres de l'Afrique, je suis arrivé, non pas à excuser ce sentiment, mais à le comprendre. On ne saurait s'imaginer, en effet, à quel degré de déchéance intellectuelle et morale sont tombés les noirs des pays cafres. J'ai eu la curiosité de les étudier de très près, soit dans les faubourgs populeux de Capetown ou

de Joannesburg, soit dans les huttes du Veld, soit dans un de ces villages de bois bordant les champs d'or et qu'on appelle un « compound », soit enfin dans toute la vie domestique des colons anglais et hollandais du Cap, à laquelle les nègres sont mêlés en qualité de serviteurs; et, partout, j'ai été stupéfait, et un peu attristé aussi, de constater combien ces lamentables représentants de l'humanité faisaient peu d'honneur à notre espèce. D'où viennent ils, Seigneur, et où vont ils? Ignobles, sales, paresseux, fourbes, voleurs, insolents et lâches, ils sont plus rampants que le plus soumis des chiens, plus cruellement méconscients que les plus dangereux des loups. Prêts à toutes les trahisons comme à toutes les servitudes, sordidement vêtus de loques immondes, ils ne soupçonnent même pas qu'il puisse exister quelque part un sentiment de dignité humaine. D'ailleurs, toute idée abstraite est au dessus de leur cerveau. Leur esprit rudimentaire ramène l'avenir entier à quatre ou cinq images concrètes qui leur sont familières, et il leur est impossible de s'élever du particulier au général. La fierté morale, l'amour de la liberté individuelle, ces sentiments si profonds que les plus farouches hommes de la race blanche ou de la race rouge n'ont jamais perdus même dans les pays barbares et au milieu de sanglantes guerres, les Cafres n'en ont même pas idée. Ils sont esclaves dans leur âme s'ils ne le sont plus dans leur corps. J'étais avarié de voir avec quel empressement obéissaient au moindre signe du « compound manager », espèce de garde-chiourme anglais que les directeurs des mines présentaient à la surveillance de ces « libres sujets britanniques »; car n'oublions pas que les nègres sont officiellement libérés! N'empêche qu'on les garde un fouet à la main. Et il est nécessaire d'agir ainsi pour leur propre sécurité. Car ces malheureux êtres dégradés se détestent entre eux, et, soumis à toutes les passions brutales qui secouent leur instinct, ils s'entre-déchirent à la moindre querelle. Pour les motifs les plus futiles, on voit des familles entières, au sein d'une hutte, se précipiter à coups de massue et de bâton les unes sur les autres et se battre en hurlant comme des chiens autour d'un os.

Pauvres déchets d'humanité! Je ne pouvais les regarder sans ressentir une pitié profonde, pitié qu'ils n'eussent jamais comprise, d'ailleurs, et, plus encore, une profonde humiliation. Sont-ils des primitifs restés à l'état d'enfance? Sont-ils plutôt, comme le pense une ethnologie plus attentive, des dégénérés, des « involués », le reste d'une race en décrépitude? J'avoue qu'il me fallait un singulier effort de ma pensée pour surmonter mon impression première et les considérer comme des frères lointains.

Je m'accuse de ce mauvais sentiment, mais je le confesse pour montrer que des êtres plus simples pouvaient se laisser entraîner à des préjugés que condamne une philosophie toute spéculative qu'explique pourtant l'observation des faits.  
Au surplus, il m'a paru que les Anglais eux-mêmes, malgré la reconnaissance officielle d'égalité entre blancs et noirs, traitaient dans la pratique ces derniers comme de simples esclaves. J'en ai vu, devant moi, qui, par ordre des officiers de police, étaient lacérés de cinquante coups de fouet. Je veux bien accorder qu'ils étaient, légalement, des hommes libres. Mais s'ils eussent été en servitude, quelle eût été la différence de traitement!

Ne nous étonnons donc pas qu'au début du dix-neuvième siècle les rudes colons franco-hollandais, qui, pied à pied, avaient conquis à leurs risques et périls chaque parcelle de l'Afrique australe, n'aient pas eu, touchant la race nègre, des sentiments immédiats de fraternité humaine et la conception d'une justice supérieure à laquelle ne s'élevait qu'avec effort des hommes de culture classique et des gentlemen sortis d'Oxford et de Cambridge.

Les Boers donc, en 1814, étaient esclavagistes et ne comprenaient pas qu'on pût être autrement.  
III  
L'EXODE VERS LE DÉSERT

Or, c'est sur cette question de l'esclavage que les colons boers et les administrateurs anglais se heurtèrent dès le début. A ce moment-là, le gouvernement britannique cherchait à supprimer l'esclavage dans les colonies anglaises, et nous avons vu qu'il ne devait y parvenir efficacement qu'en 1834. Dès lors, les commissaires envoyés au Cap eurent pour mission de faire disparaître l'esclavage dans leur juridiction.

Ils s'acquittèrent de cette mission avec une morgue ridicule, une maladresse dangereuse et une ignorance absolue dans l'art de diriger les hommes. L'un d'eux surtout, lord Somerset, a laissé, de ce fait, un nom particulièrement odieux. Du jour au lendemain, il eût voulu que les Boers accomplissent une transformation pour laquelle l'Angleterre elle-même devait lutter cinquante années, et pour laquelle, aussi, les Anglo-Saxons d'Amérique devaient se battre cinquante ans plus tard. On ne pouvait être plus stupide!

M. Conan Doyle, avec un haut bon sens et une grande justesse historique, juge sévèrement l'erreur des gouvernements anglais.

Théorie irréprochable, dit-il en parlant de la suppression de l'esclavage, théorie irréprochable et argument incontestable, mais fort propre aussi à exaspérer ceux qui ont fondé leur société tout entière sur le principe que le noir appartient à une race inférieure. Surtout exaspérant, la thèse de l'égalité, quand c'est un moraliste en Amérique ou un philanthrope domicilié à Londres qui la soutiennent. Les esclavagistes préfèrent arriver d'eux-mêmes à la haute morale et n'aiment pas à se la voir imposer par des gens qui vivent dans des conditions différentes.

La maladroite manifestation autoritaire de lord Somerset provoqua un conflit tel qu'il n'y eut jamais oublié par la race boer. Un fermier hollandais fut arrêté pour avoir contrevenu aux règlements sur l'esclavage. Cette arrestation acheva d'indigner les colons afrikanders, que mille mesures vexatoires avaient irrités. Il y eut et seulement des Boers exaspérés. Lord Somerset crut que la force serait maître de la révolte. Il fit pendre cinq des rebelles. L'exécution fut implacable. Elle fut accomplie non loin de la rivière Fish, dans une brèche reliant deux collines, ce qu'on appelle *nek* ou col. Les femmes, les amis et les enfants des malheureux y assistèrent. Jusqu'au dernier moment on espérait la grâce, que lord Somerset n'envoya pas. Les cinq Afrikanders supportèrent leurs peines sans une plainte. Mais la foule en fut frappée. On appela cet endroit *Schlaetersnek*, le « Col de la bouche-rie ». Et l'image de ce supplice est restée si profondément gravée dans les souvenirs du peuple boer qu'aujourd'hui encore les petits enfants apprennent cette histoire dès qu'ils savent parler.

Une race courageuse peut bien oublier les victimes qui sont tomuées sur le champ de bataille, dit à ce propos M. Conan Doyle, mais jamais celles qui ont péri sur l'échafaud.

Dès lors commença le premier exode vers le désert. Les Boers n'avaient plus qu'une idée: celle de fuir le plus loin possible de ce « pouvoir qui les gouvernait sans les comprendre », selon l'expression sincère et juste de Mme Ollivier-Schreiner.

Quelques uns passèrent la rivière Orange et allèrent rejoindre de vieux émigrants, déjà installés dans cette contrée depuis l'arrivée des Anglais.

Mais c'est surtout après 1834, que l'émigration des Afrikanders devint générale. C'est à cette époque, nous l'avons vu, que fut décrétée, de Londres, l'émancipation de tous les esclaves sur toute l'étendue des territoires anglais.

Et il n'est pas douteux qu'en cette circonstance l'Angleterre fut libérale, sincère et désintéressée. Elle n'avait rien à gagner à cette émancipation, et la mesure qu'elle prenait faisait honneur à son humanité, comme en 1794 une mesure pareille avait fait honneur à l'humanité de notre Convention nationale. Mais, on ce qui concernait l'Afrique australe, la mesure fut brutale et sans intelligence.

Les détails de la mesure ne nous firent pas honneur au même point que le principe même, dit M. Conan Doyle. Elle fut appliquée subitement, et le pays n'eut pas le temps de s'ajuster aux conditions nouvelles. On attribua 75 millions de francs à l'Afrique australe, équivalant à une somme de 1,500 à 1,750 francs par esclave, ce qui était beaucoup au-dessous du prix courant sur place. En outre, les dommages intérêts étaient payables à Londres, ce qui forçait les fermiers de vendre leurs droits à prix réduits à des tiers. Dans tous les bords et dans tous les camps du Karroo il y eut des rassemblements d'esclavagistes irrités. L'ancien esprit de résistance des Hollandais se réveilla, l'esprit des ancêtres qui avaient coupé les digues dans leur pays. Inutile de se révolter. Mais un vaste pays, non encore colonisé, s'étendait au nord-ouest et le grand exode commença.

Le *Grand Exode*, c'est le nom populaire qui est resté à la douloureuse émigration de 1835, l'une des plus tragiques pages dans l'histoire de l'énergie humaine.

Je ne puis m'attarder à la raconter ici: elle débordait le cadre plus étroit de cette étude. C'est une formidable épopée qui demanderait à elle seule son historien ou plutôt son poète. Sous la conduite de Piet Retief, de Maritz, de Potgieter, de Nys et de Prétorius, ils s'en allèrent, les uns entre le fleuve Orange et le Vaal, d'autres jusqu'aux rives du Limpopo, d'autres enfin, les plus éprouvés, du côté des magnifiques contrées du Natal.

C'est là que fut tué, dans une embuscade, le fameux Piet Retief, héros le plus populaire de l'histoire boer; c'est là que quelques centaines d'émigrants hollandais tirèrent tête à tête mille Cafres, pendant que leurs femmes et leurs enfants, derrière les chariots, rechargeaient leurs fusils et excitaient les hommes à lutter pour la conquête d'une partie. Parmi les vagabonds obscurs et héroïques qui s'en allaient à la recherche d'une terre libre, se trouvait un tambin de dix ans qui aidait à fortifier le camp à l'aide de buissons et qui ne se doutait certainement pas encore du rôle qu'il était appelé à jouer: Paul Kruger.

Quoi qu'il en fût, le Natal fut conquis par les Boers, au prix de luttes formidables, et ils parvinrent enfin à trouver une contrée où ils pensaient bien pouvoir se développer librement. Ils inaugurèrent la République de *Natalia* Et le 14 février 1840 ils jetèrent les fondements d'une capitale. Ils appellèrent Pietermaritzburg, en associant les deux noms de *Pieter Retief* et *Gerrit Maritz*, les deux héros de la conquête.

## Banquet Hochelega

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL  
Capital payé :: \$1,967,000  
Fonds de réserve \$950,000

DIRECTEURS:  
MM. F.-X. ST-CHARLES, - Président  
ROB. BICKERDIKE, M.P., Vice-Prés.  
HON. J. D. ROLLAND,  
J. A. VAILLANCOURT,  
A. TURCOTTE  
Gérant Général: M. J. A. PRENDERGAST,  
Assistant Gérant: C. A. GIROUX,  
Inspecteur: O. E. DORAIS.

BUREAU DE QUARTIERS:  
Hochelega: Rue Notre-Dame Ouest; Rue Sainte-Catherine Centre; Rue Sainte-Catherine Est  
SUCCURSALES  
Joliette, Louiseville, Québec, Sorel, Sherbrooke, Saint-Henri (Montréal) SAINT-JEROME, Trois-Rivières, Valleyfield, Vankleek Hill, Winnipeg (Man.)  
Une succursale de cette Banque est en opération à Saint-Jérôme, rue Labelle, près du pont de fer.  
J. C. GAGNÉ, Gérant.

luez monseigneur de Goebriand, le Laval des Canadiens émigrés, les abbés Quévillon et Bédard, MM. Houde, Lapierre et Ferdinand Gagnon, tous apôtres avec un égal patriotisme et un égal dévouement de la foi catholique, de la langue française et du culte des ancêtres, tous apôtres de cette fraternité féconde qui, une fois comprise et appréciée, réunissant, il n'y a pas encore un an, à Springfield, les représentants de six-cent-mille Franco-Américains groupés dans les seuls Etats de la Nouvelle-Angleterre et du New-York. Voilà, mesdames et messieurs, ce que vos frères ont accompli de l'autre côté de la ligne quarante-cinquième; voilà cette page bien remplie de leur histoire qu'ils m'ont chargés de vous lire en ajoutant que, malgré tout, leur plus grand sujet d'orgueil c'est encore d'être restés canadiens français de cœur, de foi et de langue. Après avoir proclamé sa fidélité à l'Eglise, chacun d'eux peut toujours vous redire avec Paul Meurice:

« Sous la cendre honteuse et les souffles moqueurs,  
« L'honneur—qu'on n'éteint pas—garde des étincelles.  
« Je rapporte au trésor de l'exil ces parcelles  
« De ce qu'il reste encore de France dans les cœurs. »

Ah! messieurs, bénissons ensemble l'idée patriotique et sainte qui nous retrouve ce soir, à vos côtés; bénissons avec une égale pitié celle qui a ramené au milieu de nous les Acadiens, ces Titans de notre histoire, ces frères dont le digne représentant vient de nous apporter le message ému et fraternel; c'est réellement une fête de famille que nous avons, et cette fête, rendons-la immortelle en perpétuant dans nos foyers, en gravant dans le cœur de nos enfants les réconfortantes leçons qu'elle nous donne.

Dans une pièce d'Alphonse Daudet, l'acteur principal dit, en se montrant le front:  
« Nous avons tous là un petit temple où nous abritons toutes nos idoles; croyances, rêves, affections. Elles sont là, debout, en équilibre, chacune sur son piédestal... Fiers de ce doux fardeau, nous marchons dans la vie comme ces moutons italiens qui traversent les rues, des plâtres dans les mains, sous chaque bras, sur la tête. Hélas! un caillou sous le pied, le coude d'un passant, un rien suffit pour mettre en pièces tous ces beaux petits dieux! Rarement le pauvre mouleux rentre chez lui son étalage au complet; plus rarement encore nous arrivons au terme de notre vie avec toutes nos idoles. »

Depuis Grand Pré, depuis les premiers jours de l'émigration, Canadiens-Français, Acadiens et Franco-Américains, biens des idoles sont tombés de nos bras. Plusieurs il est vrai, parce qu'elles nous touchaient de plus près, sont restées inébranlables. Une seule était tombée que nous pleurions encore; c'est la fraternité, c'est l'union, c'est l'affection profonde qui n'aurait pas dû cesser d'exister entre nous. Cette idole chérie, nous venons de la remettre debout, à sa place... Faisons en sorte qu'elle y reste à jamais!

J.-L.-K. LAFLAMME  
SIROP DU Dr FRED. J. DEMERS  
POUR LES ENFANTS  
Ce sirop ne peut être trop recommandé pour le sommeil, la dentition, contre les coliques, la diarrhée et le rhume. En vente partout. Dépôt 1157 rue St-Laurent Montréal.

## NOTRE — Député à Shawbridge

Le samedi soir, 19 juillet, M. Jean Prévost est allé rendre compte à ses commettants de Shawbridge de sa conduite parlementaire. Vers 8 heures, il y avait environ 200 personnes en face du magasin de notre jeune et énergique ami, M. Lorne Bell, qui invita notre député à parler du haut de son perron.

MM. C.-L. Giard et Godfroi Lalande présidaient. M. Giard présenta M. Prévost à l'auditoire qui se serrait alors autour de l'orateur. Dans un anglais clair et pittoresque, il raconta ce qu'il avait fait à la chambre, ce qu'il avait obtenu pour le comté et ce qu'il comptait obtenir encore, surtout pour la colonisation. Comme la masse de l'auditoire se composait de Canadiens français, M. Prévost s'étendit plus longuement dans cette langue.

10. Il a proposé et fait voter les « loi des juges », au grand scandale de quelques uns, au grand contentement des plaidoirs.  
20. Il a voté la loi sur l'incinération, à la grande colère des fanatiques, à la satisfaction générale de tous les amis de la liberté religieuse.  
30. Il a assiégré le ministre de la colonisation en faveur des routes à améliorer et des ponts à construire dans le nord du comté; et il aurait obtenu de plus fortes sommes n'était l'état des finances de la province.  
40. Il a obtenu \$100 pour la nouvelle buanderie de Saint-Hippolyte, dont le jeune propriétaire s'est fort réjoui.  
50. Il se propose de faire le tour des bour-

## DISCOURS

Prononcé aux fêtes de Québec par M. J.-L.-K. Laflamme, rédacteur de la « Tribune » de Woonsocket et collaborateur de « L'Avenir du Nord », en réponse au toast: « A nos frères de l'Acadie et des Etats Unis. »  
(Suite)

Et, pour passer à une date plus récente, est le descendant d'une famille de Québec, c'est Jean C. Frémont qui a fait la conquête de l'Amérique; c'est encore lui qui a fondé le grand parti politique qui est au pouvoir, à Washington, depuis 1857.

DE DEUX-MONTAGNES

eries et des fromageries du comté d'un confondateur et d'un inspo...

SAINT-SCHOLASTIQUE

Notre village, d'ordinaire si animé, est tombé dans un état d'ataraxie digne d'une population plus philosophe que la nôtre.

M. Léodas Lauzé, propriétaire du Grand Moulin, vient de se faire construire une magnifique maison sur la propriété qu'il occupe.

Notre club de base-ball a eu sa première joute, dimanche dernier, avec un club de Montréal. Malheureusement la victoire ne l'a pas favorisé.

M. Hector Gauthier, de l'association de Saint-Eustache, s'est montré joueur émérite: la foule ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Nous avons la douleur d'apprendre à nos concitoyens la mort de Dame Adèle Champagne, Veuve de feu Dominique Miller, arrivée à Montréal la semaine dernière.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce quatorzième jour du mois de juillet mil neuf cent-deux, le règlement ci-dessus portant le numéro soixante-trois (No 63), pour faire un emprunt de six mille piastres, il est unanimement résolu sur motion de M. Nephthali Grignon, secondée par M. Adrien Bouvrette.

Que les électeurs de la municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le dit conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le cinquième jour du

mois d'août prochain, à dix heures a. m. et le lendemain si besoin est.

30 Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) C. H. Champagne Secrétaire Trés.

(Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie (Signé) C. H. Champagne, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le quatorze juillet, mil neuf cent-deux, et que la résolution de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme de la dite résolution adoptée par le dit conseil à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Eustache susdit, ce quinze juillet mil neuf cent-deux.

C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

AVIS PUBLIC

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce quatorzième jour du mois de juillet mil neuf cent-deux, le règlement ci-dessus portant le numéro soixante-trois (No 63), pour faire un emprunt de six mille piastres, il est unanimement résolu sur motion de M. Nephthali Grignon, secondée par M. Adrien Bouvrette.

Que les électeurs de la municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le dit conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le cinquième jour du

mois d'août prochain, à dix heures a. m. et le lendemain si besoin est.

30 Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) C. H. Champagne Secrétaire Trés.

(Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie (Signé) C. H. Champagne, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le quatorze juillet, mil neuf cent-deux, et que la résolution de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme de la dite résolution adoptée par le dit conseil à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Eustache susdit, ce quinze juillet mil neuf cent-deux.

C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

AVIS PUBLIC

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce quatorzième jour du mois de juillet mil neuf cent-deux, le règlement ci-dessus portant le numéro soixante-trois (No 63), pour faire un emprunt de six mille piastres, il est unanimement résolu sur motion de M. Nephthali Grignon, secondée par M. Adrien Bouvrette.

Que les électeurs de la municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le dit conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le cinquième jour du

mois d'août prochain, à dix heures a. m. et le lendemain si besoin est.

30 Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) C. H. Champagne Secrétaire Trés.

(Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie (Signé) C. H. Champagne, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le quatorze juillet, mil neuf cent-deux, et que la résolution de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme de la dite résolution adoptée par le dit conseil à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Eustache susdit, ce quinze juillet mil neuf cent-deux.

C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

AVIS PUBLIC

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce quatorzième jour du mois de juillet mil neuf cent-deux, le règlement ci-dessus portant le numéro soixante-trois (No 63), pour faire un emprunt de six mille piastres, il est unanimement résolu sur motion de M. Nephthali Grignon, secondée par M. Adrien Bouvrette.

Que les électeurs de la municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le dit conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le cinquième jour du

mois d'août prochain, à dix heures a. m. et le lendemain si besoin est.

30 Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) C. H. Champagne Secrétaire Trés.

(Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie (Signé) C. H. Champagne, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le quatorze juillet, mil neuf cent-deux, et que la résolution de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme de la dite résolution adoptée par le dit conseil à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Eustache susdit, ce quinze juillet mil neuf cent-deux.

C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

AVIS PUBLIC

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce quatorzième jour du mois de juillet mil neuf cent-deux, le règlement ci-dessus portant le numéro soixante-trois (No 63), pour faire un emprunt de six mille piastres, il est unanimement résolu sur motion de M. Nephthali Grignon, secondée par M. Adrien Bouvrette.

Que les électeurs de la municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le dit conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le cinquième jour du

mois d'août prochain, à dix heures a. m. et le lendemain si besoin est.

30 Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) C. H. Champagne Secrétaire Trés.

(Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie (Signé) C. H. Champagne, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le quatorze juillet, mil neuf cent-deux, et que la résolution de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme de la dite résolution adoptée par le dit conseil à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Eustache susdit, ce quinze juillet mil neuf cent-deux.

C. H. Champagne, Sec. Trés.

CACHETS DU Dr FRED. J. DEMERS

CONTRE LE MAL DE TETE
Leurs effets sont d'une efficacité merveilleuse contre tous maux de tête, migraine, névralgie, fièvre ou grippe. Exigez le nom sur chaque cachet. En vente partout. Dépôt 1157 St-Laurent Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

A une session générale du conseil municipal du village de Saint-Eustache, continuée par ajournement et tenue le quatorzième jour du mois de juillet, mil neuf cent-deux, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session furent présents: monsieur le maire George Lauzon et messieurs les conseillers Nephthali Grignon, Charles Henri Lefebvre de Bellefeuille, Eloi Lapointe et Adrien Bouvrette, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de monsieur le maire, les autres conseillers MM. Euclyde Duquette et Louis Paquin ayant reçu avis de la présente session et faisant défaut.

Il fut statué et ordonné par règlement du dit conseil, comme suit, savoir:

Règlement numéro soixante-trois (No 63) pour faire un emprunt de six mille piastres (\$6,000.00).

Attendu qu'il est nécessaire d'acheter un terrain pour y ériger une bâtisse publique devant servir aux besoins de la corporation, pour y tenir ses assemblées, y loger ses pompes et un gardien, et tenir la cour des juges de paix, la cour des commissaires, le bureau de poste etc., etc., moyennant loyers;

Attendu que la dite corporation du village de Saint-Eustache doit une dette flottante de dix huit cents piastres, pour l'achat de deux pompes à incendie et l'élargissement de la rue Saint-Narcisse conduisant à la gare du C. P. R., et qu'il faudra encore dépenser la somme de quatre mille deux-cents piastres pour acheter le terrain sus mentionné et construire la dite bâtisse publique.

Attendu que la dite corporation pour contre les dites sommes de deniers sans trop fatiguer ni charger les contribuables de la municipalité, a besoin de recourir à un emprunt, il soit résolu et arrêté:

10 Que la dite corporation soit autorisée à faire un emprunt de six mille piastres, à un intérêt n'excédant pas quatre et demi pour cent par an.

20 Que le remboursement de la dite somme de six mille piastres, soit fait en quarante annuités consécutives, de deux cent quatre-vingt-dix piastres et vingt-cinq centimes chacune (\$299.25); lesquelles annuités comprendront en même temps le dit intérêt à quatre et demi pour cent par an.

30 Que chacune des dites sommes de deux cent quatre-vingt-dix piastres et vingt-cinq centimes courrant à payer annuellement, pendant quarante années consécutives comme suit, comprenant le dit intérêt à quatre et demi pour cent par an, comprend quatre et quatre vingt dix-huit et trois quarts par cent pour l'annuité, payant l'intérêt annuel et deux et demi pour cent par an comme fonds d'amortissement.

40 Que chaque annuité écherra le premier septembre, à commencer le premier septembre de l'an prochain et à finir au paiement final, après quarante ans comme sus-dit, et sera payable au bureau de la dite corporation.

50 Que pour payer et rembourser la dite somme de six mille piastres, avec l'intérêt sus-dit, par les quarante annuités sus-mentionnées, le conseil municipal du village de Saint-Eustache prélèvera par quarante répartitions, une répartition annuellement, au mois de juillet, sur les biens imposables de la municipalité du village de Saint-Eustache, une taxe annuelle jusqu'à concurrence de la dite somme de deux cent quatre-vingt-dix piastres et vingt-cinq centimes courrant.

60 Que les répartitions seront basées quant aux biens fonds imposables et assujettis au paiement des taxes, sur le rôle d'évaluation en force de la dite municipalité, lors de la confection de chaque telle répartition annuelle.

70 Que le maire de ce conseil soit autorisé à faire l'emprunt sus dit et à faire et signer, au nom de la dite corporation, tous actes et papiers nécessaires avec le prêteur.

80 Que pour l'achat du terrain et pour la construction de la dite bâtisse publique, le conseil réglera cela en temps opportun.

90 Que le présent règlement aura force et effet dans les délais voulus par la loi, après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de biens imposables dans la dite municipalité et par le lieutenant gouverneur en conseil.

Ce règlement est lu et adopté unanimement par le dit conseil.

(Signé) C. H. Champagne, Secrétaire Trés. (Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie, C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

A une session générale du conseil municipal du village de Saint-Eustache, continuée par ajournement et tenue le quatorzième jour du mois de juillet, mil neuf cent-deux, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session furent présents: monsieur le maire George Lauzon et messieurs les conseillers Nephthali Grignon, Charles Henri Lefebvre de Bellefeuille, Eloi Lapointe et Adrien Bouvrette, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de monsieur le maire, les autres conseillers MM. Euclyde Duquette et Louis Paquin ayant reçu avis de la présente session et faisant défaut.

Il fut statué et ordonné par règlement du dit conseil, comme suit, savoir:

Règlement numéro soixante-trois (No 63) pour faire un emprunt de six mille piastres (\$6,000.00).

Attendu qu'il est nécessaire d'acheter un terrain pour y ériger une bâtisse publique devant servir aux besoins de la corporation, pour y tenir ses assemblées, y loger ses pompes et un gardien, et tenir la cour des juges de paix, la cour des commissaires, le bureau de poste etc., etc., moyennant loyers;

Attendu que la dite corporation du village de Saint-Eustache doit une dette flottante de dix huit cents piastres, pour l'achat de deux pompes à incendie et l'élargissement de la rue Saint-Narcisse conduisant à la gare du C. P. R., et qu'il faudra encore dépenser la somme de quatre mille deux-cents piastres pour acheter le terrain sus mentionné et construire la dite bâtisse publique.

Attendu que la dite corporation pour contre les dites sommes de deniers sans trop fatiguer ni charger les contribuables de la municipalité, a besoin de recourir à un emprunt, il soit résolu et arrêté:

10 Que la dite corporation soit autorisée à faire un emprunt de six mille piastres, à un intérêt n'excédant pas quatre et demi pour cent par an.

20 Que le remboursement de la dite somme de six mille piastres, soit fait en quarante annuités consécutives, de deux cent quatre-vingt-dix piastres et vingt-cinq centimes chacune (\$299.25); lesquelles annuités comprendront en même temps le dit intérêt à quatre et demi pour cent par an.

30 Que chacune des dites sommes de deux cent quatre-vingt-dix piastres et vingt-cinq centimes courrant à payer annuellement, pendant quarante années consécutives comme suit, comprenant le dit intérêt à quatre et demi pour cent par an, comprend quatre et quatre vingt dix-huit et trois quarts par cent pour l'annuité, payant l'intérêt annuel et deux et demi pour cent par an comme fonds d'amortissement.

40 Que chaque annuité écherra le premier septembre, à commencer le premier septembre de l'an prochain et à finir au paiement final, après quarante ans comme sus-dit, et sera payable au bureau de la dite corporation.

50 Que pour payer et rembourser la dite somme de six mille piastres, avec l'intérêt sus-dit, par les quarante annuités sus-mentionnées, le conseil municipal du village de Saint-Eustache prélèvera par quarante répartitions, une répartition annuellement, au mois de juillet, sur les biens imposables de la municipalité du village de Saint-Eustache, une taxe annuelle jusqu'à concurrence de la dite somme de deux cent quatre-vingt-dix piastres et vingt-cinq centimes courrant.

60 Que les répartitions seront basées quant aux biens fonds imposables et assujettis au paiement des taxes, sur le rôle d'évaluation en force de la dite municipalité, lors de la confection de chaque telle répartition annuelle.

70 Que le maire de ce conseil soit autorisé à faire l'emprunt sus dit et à faire et signer, au nom de la dite corporation, tous actes et papiers nécessaires avec le prêteur.

80 Que pour l'achat du terrain et pour la construction de la dite bâtisse publique, le conseil réglera cela en temps opportun.

90 Que le présent règlement aura force et effet dans les délais voulus par la loi, après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de biens imposables dans la dite municipalité et par le lieutenant gouverneur en conseil.

Ce règlement est lu et adopté unanimement par le dit conseil.

(Signé) C. H. Champagne, Secrétaire Trés. (Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie, C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

AVIS PUBLIC

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce quatorzième jour du mois de juillet mil neuf cent-deux, le règlement ci-dessus portant le numéro soixante-trois (No 63), pour faire un emprunt de six mille piastres, il est unanimement résolu sur motion de M. Nephthali Grignon, secondée par M. Adrien Bouvrette.

Que les électeurs de la municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le dit conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le cinquième jour du

mois d'août prochain, à dix heures a. m. et le lendemain si besoin est.

30 Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) C. H. Champagne Secrétaire Trés.

(Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie (Signé) C. H. Champagne, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le quatorze juillet, mil neuf cent-deux, et que la résolution de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme de la dite résolution adoptée par le dit conseil à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Eustache susdit, ce quinze juillet mil neuf cent-deux.

C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

AVIS PUBLIC

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce quatorzième jour du mois de juillet mil neuf cent-deux, le règlement ci-dessus portant le numéro soixante-trois (No 63), pour faire un emprunt de six mille piastres, il est unanimement résolu sur motion de M. Nephthali Grignon, secondée par M. Adrien Bouvrette.

Que les électeurs de la municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le dit conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le cinquième jour du

mois d'août prochain, à dix heures a. m. et le lendemain si besoin est.

30 Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) C. H. Champagne Secrétaire Trés.

(Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie (Signé) C. H. Champagne, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le quatorze juillet, mil neuf cent-deux, et que la résolution de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme de la dite résolution adoptée par le dit conseil à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Eustache susdit, ce quinze juillet mil neuf cent-deux.

C. H. Champagne, Sec. Trés.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

AVIS PUBLIC

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce quatorzième jour du mois de juillet mil neuf cent-deux, le règlement ci-dessus portant le numéro soixante-trois (No 63), pour faire un emprunt de six mille piastres, il est unanimement résolu sur motion de M. Nephthali Grignon, secondée par M. Adrien Bouvrette.

Que les électeurs de la municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement.

Que cette assemblée publique soit tenue au lieu où siège le dit conseil, au bureau du secrétaire-trésorier, C. H. Champagne, dans la dite municipalité, mardi, le cinquième jour du

mois d'août prochain, à dix heures a. m. et le lendemain si besoin est.

30 Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents pour voter sur le dit règlement.

Et que les présentes soient publiées comme avis public suivant les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

(Signé) C. H. Champagne Secrétaire Trés.

(Signé) Geo. Lauzon, Maire.

Vraie copie (Signé) C. H. Champagne, Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, C. H. Champagne, secrétaire-trésorier du conseil municipal du village de Saint-Eustache, certifie par les présentes que la copie du règlement ci-dessus publié, est une copie conforme du dit règlement passé et adopté par le conseil municipal du village de Saint-Eustache, le quatorze juillet, mil neuf cent-deux, et que la résolution de convocation des électeurs municipaux est une copie conforme de la dite résolution adoptée par le dit conseil à la même session.

En foi de quoi je donne ce certificat, à Saint-Eustache susdit, ce quinze juillet mil neuf cent-deux.

C. H. Champagne, Sec. Trés.

De Quarante à Cinquante Ans

EPOQUE CRITIQUE DE TRANSFORMATION.

La femme qui atteint la quarantaine est la fleur épanouie, l'arbre vigoureux qui a donné de riches fruits et qui se complait dans toute son éclosion. Elle est alors dans toute sa force, dans le complet triomphe de son développement physique, moral et intellectuel.

Les poètes italiens appellent la jeunesse "le printemps de la vie," et la quarantaine en est "le bel automne"; l'automne aux fruits mûrs, aux riches récoltes, aux blés dorés, aux vendanges succulentes et lourde ment productives.

Y a-t-il rien de plus majestueux, de plus beau, qui montre mieux la relation intime de l'être humain au Créateur dont il est l'œuvre, que la vue d'une solide et saine matrone qui s'avance dans la splendeur d'un radieux automne, au milieu de l'admiration de tous?

Et pourtant, en présence de ce magnifique tableau, il ne faut pas oublier que le moment critique est bien proche, et que l'hiver, avec ses froidures, ses ruines, ses affres et ses chagrins, est bien près de ce merveilleux automne. Lorsque se couchera, au déclin du jour, le soleil qui a mûri tous ces beaux fruits, lorsque l'Après-bise qui succède aux brises bienfaisantes aura jeté son souffle funeste et taché de son haleine meurtrière toutes ces fleurs, il sera trop tard pour protéger ce qui sera resté exposé à ses coups et à ses rigueurs.

Entre quarante et cinquante ans, la femme subit une transformation constitutionnelle dans laquelle tout son être se trouve ébranlé; c'est un ébranlement d'organisme presque complet, une mutation intérieure dont le système entier est affecté.

La moindre entrave à l'accomplissement paisible de l'œuvre de la nature peut être fatale pour la femme chez qui il se produit. Il faut que ce changement se fasse sans secousse, sans entrave et qu'en aucun lieu du corps où il s'exerce, il ne se heurte à un point faible ou incapable de résister au travail, à l'évolution interne qui s'accomplit.

CANADIAN PACIFIC

Excursions au Nord-Ouest Canadien

Bons pour départ de Montréal et les stations dans la Province de Québec, le 3, le 24 juin et le 15 juillet 1902.

Bons pour revenir jusqu'au 4 août, au 25 août et au 16 septembre 1902, respectivement.

PRIX D'ALLER ET RETOUR

Table listing travel routes and prices: Winnipeg, Man., \$28; Regina, Assa., \$30; Prince Albert, Sask., \$35; Red Deer, \$40.

LA SICILIA

Guerison du Rhumatisme et de la Goutte

Remède infallible contre le rhumatisme et la goutte, contre les douleurs musculaires, la sciatique, etc.

Prix, \$1.00

Ne souffrez pas du rhumatisme quand vous pouvez être guéri pour \$1.00.

Magasin et maison à vendre

A Saint-Jérôme, pour cause de maladie, le propriétaire vendra un magasin pourvu d'entrepôts, une maison très confortable, avec dépendances très saines, un fonds de commerce d'au moins \$1200...

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Romans, histoires, voyages, etc., et supplément illustré. Revue d'un intérêt palpitant. Abonnement: un an, \$5.00; six mois, \$2.00.

LES VIEILLARDS

et tous ceux qui préfèrent guérir leur rhume sans risquer de se stupéfier avec des narcotiques dangereux...

Sirop de Térébenthine

du Dr. Lavolette. Contre le Rhume et la Toux. Il ne contient aucun narcotique.

Deux grandeurs: 25c. et 50c. En vente partout.

HOTEL BEAULIEU

Le plus confortable de Saint-Jérôme. Chambres spacieuses, repas soignés, boissons de lère qualité.

EAU MINERALE PURGATIVE

"AGENDA" Excellent purgatif en tout temps de l'année pour Enfants, Vieillards, Adultes, Femmes enceintes.

Purge sans donner de coliques: n'empêche pas de travailler. Chaque bouteille contient 8 à 10 purgations. PRIX, 25 cts.

SANTAL MIDY capsules advertisement with logo and text: Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES...

DeMartigny & Marchand AVOCATS

Bureau: Rue Saint-Georges. TELEPHONE 59 SAINT-JEROME

S. G. LAVIOLETTE MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c

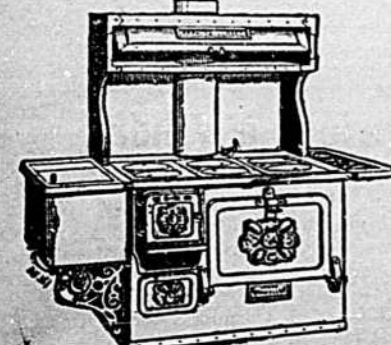
Courroies pour moulins de toutes sortes, Scies ron des, Coffres-forts, Poêles, Charbon, Horloges

Assortiment considérable de Montres à des prix dédiant toute compétition.

Lampes électriques de lère qualité à 25 cts. Dynamite, Poudre à fusil.

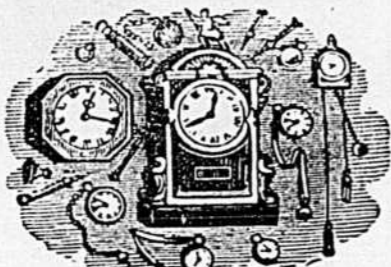
Machine à coudre perfectionnée garantie pour 5 ans, MONARCH, \$25 00

S. G. Lavolette, Coin des rues Ste-Anne et St-Georges.



Agent des rues Ste-Anne et St-Georges.

A. CARTIER HORLOGER-BIJOUTIER



Magnifique choix de Montres, d'Horloges, de Bijoux, Joints de mariage, Bagues, Chaines, etc.

Rue Sainte-Anne - Saint-Jérôme, P. Q.

Saint-Nicolas

le charmant périodique illustré pour garçons et filles de 8 à 15 ans.

Ce journal paraît le jeudi de chaque semaine. Les abonnements partent du 1er décembre et du 1er juin.

Paris et départements, un an, 18 frs.; six mois: 10 frs. Union postale, un an: 20 frs.; six mois: 12 frs.

S'adresser à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, France.

Lecture pour tous

Nouvelle revue populaire, illustrée. Revue de famille pour tous les âges et toutes les classes.

Chaque numéro renferme environ dix ou douze articles variés et superbement illustrés.

Prix d'abonnement, \$1.80. A ceux qui paient immédiatement, il est envoyé en prime \$1.25 de livres choisis dans une liste publiée dans chaque numéro de la revue.

S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD ou directement à Paris, 70, Boulevard St-Germain.

Buanderie Saint-Jerome R. LEROUX PROPRIETAIRE

Tout ouvrage fait à la main. Aucun machine ni ingrédients chimiques ne sont employés.

RIDEAUX EN DENTELLE, une spécialité. PRIX MODERES

R. LEROUX En face du marché, SAINT-JEROME, P. Q.

Jos. Corbeil Agent d'assurances

SAINT-JEROME, P. Q.

FEU: ROYAL, QUEEN, WESTERN, IMPERIAL, NORTHERN, CALEDONIAN, MANCHESTER, PHENIX OF LONDON, COMMERCIAL-UNION, INS. CO. OF NORTH AMERICA, LONDON-AND-LANCASHIRE, LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

North British and Mercantile Norwich Union, Phoenix of Hartford

VIE: The Great West Life Assurance Company. LONDON Garantie and Accident (plate glass)

JOS. LECLAIR Carrossier

SAINT-JEROME, P. Q.

Tient toujours un bon assortiment de Voitures d'hiver et d'été. Toutes commandes exécutées sans délai, ainsi que toutes réparations.

Prix très modérés.

Magasin de Meubles

On peut se procurer des Meubles de tous les genres au magasin de J. B. Brazeau

rue Saint-Georges, près de chez M. Bélanger photographe.

M. Brazeau, gérant de l'Ecole Industrielle de Joliette, tient en même temps un magasin à Saint-Jérôme. Il fait sur commande et vend tous les meubles imaginables, tels que:

Sets de chambre de \$11.00 à \$50.00, Sets de salon de \$18 à \$50, Bibliothèques, Tables, Chaises, etc.

Avis à ceux qui veulent se procurer de bons et jolis meubles.

J. B. BRAZEAU RUE SAINT-GEORGES SAINT-JEROME 28-2-01-1a

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord

Saint-Jérôme

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan

Fait toutes espèces de collections. Traités émises sur toutes les parties de l'Amérique

Traités des pays étrangers encaissés au taux le plus bas. Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT, Gérant

M. LAPORTE BOUCHER



Magnifique choix de viandes de toutes sortes

REGIS GUENETTE MANUFACTURIER

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures Bois de charpente, Bois préparé. Tournage, etc.

Toutes commandes exécutées promptement et avec le plus grand soin. Prix modérés.

REGIS GUENETTE ancien moulin de M. Forget, SAINT-JEROME

A. E. J. GLOBENSKY IMMEUBLES

Achetés et vendus ou à échanger pour propriétés de ville. EVALUATIONS FAITES

Reglements de Faillites et de Successions Bureaux: 1608, rue Notre-Dame, MONTREAL

Monsieur le Directeur du Monde Moderne

122, rue Réaumur, Paris. Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous:

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 40 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Le Courrier des Etats-Unis

Seul journal d'Amérique publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe, etc.

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA Payable invariablement d'avance

Table with columns: Edition, Un An, Six mois, 3 mois. Editions: Quotidienne, Courrier du Dimanche, Hebdomadaire.

H. P. Sappers & Co., 195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

LE MOIS Revue Mensuelle, Littéraire et Pittoresque

Magnifique revue illustrée sur papier de luxe. Au nombre des principaux collaborateurs se trouvent François Coppée, René Bazin, Edmond Rostand, Ernest Daudet, Charles Vincent V. Delaparte, S. J.

Abonnement: Un an, \$2.80. 8, rue François 1er, Paris, France.

HOTEL VICTORIA O. G. LABELLE, Prop.

Saint-Jérôme, P. Q. Liqueurs et Cigars de choix. Repas bien préparés et bien servis.

L'hôtel Victoria est bien aménagé pour les commis-voyageurs. All improvements for travellers.

LA FRONDE Directrice: Marguerite DURAND

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTERAIRE DIRIGÉ ET RÉDIGÉ PAR DES FEMMES

Tient parfaitement bien au courant de la politique étrangère et surtout de la politique de France. Ecrits politiques, chroniques féministes, critiques théâtrales, etc.

Conditions d'abonnement: Un an, \$7.00; Six mois, \$3.60; Trois mois, \$2.00

14 rue Saint-Georges, Paris, (France)

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la cité de Montréal

FONDÉE EN 1859 9, COTE SAINT-LAMBERT

Cette compagnie d'assurances, appréciant les sacrifices que la ville de St-Jérôme s'est imposés pour se protéger contre le feu, la classe dans le tarif D moins 20%, c'est-à-dire de 25 à 35% plus bas que les taux ordinaires des autres compagnies.

Placez donc vos risques sur meubles et bâtiments dans la Mutuelle de Montréal. Placez-les dans son département à système ordinaire d'assurances à taux fixe, sans mutualité, sans billet de dépôt, sans aucune responsabilité de la part de l'assuré.

Vous économiserez considérablement, votre argent restera dans le pays et vous développerez une bienfaisante institution pour la province.

Indépendante de toutes les compagnies d'assurances, elle fixe elle-même ses taux qui défont toute compétition. N'assure pas les stocks de marchandises, ni les moulins et manufactures. Un soin tout particulier sera pris de la régularité de vos polices, de leur renouvellement à échéance, du règlement de vos sinistres.

J. B. Lafleur, secrétaire, Montréal. Alf. A. Lavolette, Agent à Saint-Jérôme

Hotel Chs. Gauthier

(Ancien hôtel Corbeil) Maison remise à neuf et très confortable. Service fait avec rapidité.

Boissons de lère qualité, etc. Rue Saint-Georges, SAINT-JEROME, P. Q.

Dr STAGKHOUSE, D. D. S. L. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE

Sera à l'hôtel Beaulieu, à Saint-Jérôme, le second mardi de chaque mois.

Fonderie Saint-Jérôme M. I. VIAU & FILS

M. I. VIAU, A. A. VIAU M. I. Viau et fils ont fait l'achat du pouvoir d'eau et l'ancienne fonderie Lavolette, ainsi que de tout l'atelier des machines à finir.

Ces messieurs sont prêts à exécuter tous travaux et toutes réparations. Ouvrage fait rapidement et garanti

SAINT-JEROME, P. Q. Le plus en vogue de tous



CLAVIGRAPH THE EMPIRE LA PLUS DURABLE, LA PLUS COMMODE

des Machines à écrire. MECANISME SIMPLE ET PARFAIT

Conditions de paiement très faciles. Prix: \$60.00

S'adresser au No. 61, rue Saint-François-Xavier, à Montréal.

P. F. E. PETIT, agent pour Saint-Jérôme et les environs.

Les Bouleaux, LAC ACHIGAN SAINT-HIPPOLYTE

VILLEGIATURE-PENSION, située sur la plus belle pointe du plus beau lac des Laurentides.

Le lac a 25 milles de circonférence, une large grève de sable d'or d'un côté, de belles forêts et des rocs surplombants de l'autre.

Bains, pêche, natation, embarcations. BONNE PENSION BOURGEOISE. S'adresser à M. A.-B. CRUCHET

La Librairie St. Jérôme

Edifice Parent, près du Marché SAINT-JEROME, P. Q.

Sans contredit la meilleure librairie de Saint-Jérôme. On y trouve tout ce qu'il y a de mieux dans cette branche de commerce:

Livres d'écoles, Livres de piété ordinaire et de luxe, Papeterie, Cartes à jouer en gros et en détail, Rideaux (blinds) de 25 cts à \$2.50, Supports nouveaux pour portières, Pôles et leurs ornements, Papier vert et autre à double couleur, Tapisserie à bon marché pour faire place aux achats d'automne.

Grands et petits miroirs à prix réduits. Bel assortiment de Montres, Chaines, Joints de mariage et autres Bijoux de valeur.

BRUNO B. BEAULIEU

MARCHAND de Ferronneries, Epicerie, Grain, Foin, Peinture, Bois de chauffage et Bois de service, Chaux, Briques, Charbon, Attelages doubles et simples, Chevaux, etc.

M. Beaulieu achète les Pelletteries, les volailles le gibier et le bœuf. Seul représentant, dans le comté de Terrebonne, pour les poêles de la maison Moffet.

Coin des rues Saint-Georges et Sainte-Anne, SAINT-JEROME

Le Monde Moderne Revue illustrée paraissant le 1er et le 15 de chaque mois. Elle publie, par an, 2 volumes de 2,000 pages, et 1,500 gravures et des morceaux de musique.

Elle publie en plus, en suppléments détachés, 6 grands romans nouveaux par an. Prix d'abonnement pour le Canada \$1.40 par année. S'adresser, 5, rue St-Benoit, à Paris (France) ou au bureau de L'Avénir du Nord.

Les lectures modernes

Revue illustrée de la famille. Paraît le 10 et le 25 de chaque mois. Lectures variées, morales et d'un palpitant intérêt. Illustration superbe. Prix pour le Canada \$2.20 par année.

S'adresser 106, boulevard St-Germain, Paris (France) ou au bureau de L'Avénir du Nord.

Les Annales de l'Arctique et Littérature

Revue donnant chaque semaine 16 pages de lecture des plus variées et un supplément illustré. — François Coppée, Jules Claretie, Jules Lemaitre, la Baronne Staffe et plusieurs autres écrivains distingués en sont les collaborateurs assidus.

Abonnements: (texte seul) un an, \$1.50, six mois, \$0.80; (texte et supplément) un an, \$2.50, six mois, \$1.30. 15, rue Saint-Georges, Paris

L'AVENIR DU NORD est publié par J. E. Prévost, fils, éditeur - propriétaire, à Saint-Jérôme.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR DU NORD

Impressions Commerciales de toutes sortes, telles que... Catalogues, Pamphlets, Factums, Listes de prix, Cartes d'affaires... Blancs de comptes, Circulaires... Menus, Programmes, Etc.....

Prix modérés. Nous donnerons une attention spéciale à toutes les commandes, qu'elles nous viennent de grandes institutions financières ou de simples particuliers.

Imprimerie de l'Avénir du Nord

BUREAUX ET ADMINISTRATION: RUE SAINTE-JULIE, J. E. PREVOST FILS Propriétaire

Ateliers: RUE SAINTE-JULIE, J. E. PREVOST FILS Telephone 35

J. E. PARENT

NOTAIRE, COMMISSAIRE, &c. SAINT-JEROME, P. Q.

Argent à prêter à 5 et 6 p. c. sur polices d'assurance de vie et sur propriétés. Achats de biens et de créances de toutes sortes. Prêts aux corporations. Achat et vente de propriétés.

M. Parent représente plusieurs compagnies sur la vie et contre le feu:

La New-York Life, La Ottawa Fire Ins. Co; la Canada Feu; la London Fire Ins. Co; The Equity Fire Ins. Co.

Voulez-vous être bien payés en cas de feu ou en cas de mort? Assurez-vous à l'une de ces compagnies par l'entremise du notaire Parent qui vous charge de 15 à 20 p. c. meilleur marché que les compagnies combinées.

La Grande Revue

Revue mensuelle, dont chaque numéro contient au moins 24 pages. Me Ferdinand Labri, avocat à la Cour de Paris, est le directeur de cette revue composée avec soin pour que tout y intéresse: son programme embrasse toutes les matières accessibles aux esprits préoccupés de culture générale.

ABONNEMENTS: UN AN SIX MOIS TROIS MOIS \$7.20 \$3.80 \$2.00 (1, Rue de Grenelle, Paris, France.)

Au Nouveau Magasin de Marchandises Seches

25 pièces d'Indiennes bien bonnes, à 5c la verge 15 douz. bas noirs cachemire extra, 25c.

10 douz. Gants noirs, kid, pour dames, 85c. 5 douz. Corsets grand marché, à 50c.

4 pièces Cachemire noir pure laine, 35c. verge 10 pièces Toile à Rouleau, 4, 5, 0 c la verge 3 pièces Tweeds à Habilllements, 55c la verge 4 pièces Tweed double largeur, 60 c. la verge 2 " Serge noire pure laine, \$1.00 " 5 " " " \$1.50, 1.75, 2.00, 2.50 8 " joli Tweed rayé à pantalons, \$1 à \$2 5 douz bonnes Chemises blanches à 50 c 4 douz Chemises couleur avec bretelles, 85 c. 15 habillements serge, bonne qualité, \$3.75

S. THIBAUDEAU Rue Saint-Georges, vis-à-vis le Marché, SAINT-JEROME Vis-à-vis la pharmacie Gilbert.

Monette & Vezina

Manufacturiers - Entrepreneurs Constructeurs Bois de charpente de toutes dimensions, Bois préparé, Jalousies, Portes, Chassis, Moulures, etc.

Grand assortiment de Meubles de toutes les qualités et de tous les prix. Toutes commandes envoyées au magasin ou à la manufacture seront exécutées immédiatement à des prix très bas.

Magasin: Rue Labelle, près de chez M. E. Gibault.

BRUNO B. BEAULIEU

MARCHAND de Ferronneries, Epicerie, Grain, Foin, Peinture, Bois de chauffage et Bois de service, Chaux, Briques, Charbon, Attelages doubles et simples, Chevaux, etc.

M. Beaulieu achète les Pelletteries, les volailles le gibier et le bœuf. Seul représentant, dans le comté de Terrebonne, pour les poêles de la maison Moffet.

Coin des rues Saint-Georges et Sainte-Anne, SAINT-JEROME

Compagnie d'Assurance Mutuelle

contre le feu de la cité de Montréal FONDÉE EN 1859 9, COTE SAINT-LAMBERT

Cette compagnie d'assurances, appréciant les sacrifices que la ville de St-Jérôme s'est imposés pour se protéger contre le feu, la classe dans le tarif D moins 20%, c'est-à-dire de 25 à 35% plus bas que les taux ordinaires des autres compagnies.

Placez donc vos risques sur meubles et bâtiments dans la Mutuelle de Montréal. Placez-les dans son département à système ordinaire d'assurances à taux fixe, sans mutualité, sans billet de dépôt, sans aucune responsabilité de la part de l'assuré.

Vous économiserez considérablement, votre argent restera dans le pays et vous développerez une bienfaisante institution pour la province.

Indépendante de toutes les compagnies d'assurances, elle fixe elle-même ses taux qui défont toute compétition. N'assure pas les stocks de marchandises, ni les moulins et manufactures. Un soin tout particulier sera pris de la régularité de vos polices, de leur renouvellement à échéance, du règlement de vos sinistres.

J. B. Lafleur, secrétaire, Montréal. Alf. A. Lavolette, Agent à Saint-Jérôme

BRUNO B. BEAULIEU MARCHAND de Ferronneries, Epicerie, Grain, Foin, Peinture, Bois de chauffage et Bois de service, Chaux, Briques, Charbon, Attelages doubles et simples, Chevaux, etc.

M. Beaulieu achète les Pelletteries, les volailles le gibier et le bœuf. Seul représentant, dans le comté de Terrebonne, pour les poêles de la maison Moffet. Coin des rues Saint-Georges et Sainte-Anne, SAINT-JEROME

eries et des fromageries du comté, accompagné d'un confère... 60. Il travaille à faire rembourser à Sainte Sophie le prix de ses obligations de chemins de fer et à faire acheter le pont de Shawbridge.

70. Enfin, il a fort contenté les "pauvres colons" de Saint-Hippolyte en leur faisant rendre les fortes sommes qu'ils avaient dû verser à la construction du pont Ellingham.

Il a parlé avec conviction, énergie, franchise, et chacun sentait qu'il s'intéresse sincèrement au progrès de son comté et au bien-être de ses commettants qu'il a invités à venir le voir à son bureau chaque fois qu'ils auront besoin de ses services d'ami, de député ou d'avocat.

Voilà qui est parler! Aussi a-t-il été écouté avec une vive satisfaction. Un auditeur a résumé son opinion du discours ainsi: "Y parle comme un maudit!"

M. le notaire Petit a suivi avec un discours bien tressé où il a fait ressortir la valeur de notre nouveau député qui visite son comté et "s'évertue" à le servir de toutes ses forces.

Enfin M. A. B. Crucher, de Saint-Hippolyte, venu exprès pour entendre M. Prévost, a ajouté quelques mots en faveur de la colonisation du nord.

Les Anglais n'ont résumé ainsi leur impression de leur député: "He is a brick!"

IGNOTUS

TIRAILLEMENT D'ESTOMAC.

Pour ramener l'estomac à son état normal; employer les Pilules de Longue Vie (Bonard). Échantillon envoyé gratuitement sur réception de 2 cents. Cie Médicale Franco-Coloniale, Montréal.

Au Conseil de Ville

Notre conseil a eu une réunion lundi soir. M. le maire, MM. Fournier, Filion, Prévost, Villeneuve, Laflamme et Matte étaient à leur siège. M. Leclair ayant prêté serment d'office est installé. Diverses questions anodines ont été résolues à l'ouverture de la séance. Puis on autorise le secrétaire à faire imprimer le tarif amendé des charges pour le marché. Le secrétaire donne lecture du projet de règlement concernant les trottoirs dont nous avons parlé la semaine dernière.

Sur proposition de M. Fournier, appuyé par M. Villeneuve, M. Leclair succède à M. Nantel et le remplace au siège qu'il occupait dans les divers comités.

M. Leclair demande la mise en vigueur d'une résolution vieille de dix ans, par laquelle il avait été décidé de désigner les demeures et établissements par un numéro. Une somme de \$200 avait même été votée pour l'achat des numéros et on ne sait pour quelles raisons ce projet fut abandonné. On ordonne au secrétaire de s'informer du coût de ces numéros et de faire venir des échantillons et quand on connaîtra le prix approximatif, le département des chemins verra au travail du numérotage des maisons.

Vint ensuite la question la plus importante, si l'on en juge par l'opposition anticipée qu'elle a provoquée de la part de certains citoyens. M. le notaire Petit, au nom des signataires, présente l'éloquente requête suivante:

A Son Honneur le Maire et à MM. les conseillers de la Ville de Saint-Jérôme.

La requête des soussignés, contribuables et propriétaires résidant dans les différents quartiers de la ville, expose respectueusement:

Que le conseil avait pour habitude d'allouer chaque année une somme de \$100 pour aider la Fanfare à payer ses frais d'entretien;

Que vu les dépenses que ce conseil a eu à faire depuis un certain nombre d'années, et notamment depuis 1895, aucune allocation n'a été faite pour les fins ci-dessus;

Que de tout temps, la Fanfare a été prête et l'est encore à donner son concours pour relever les fêtes tant civiques que religieuses dans cette municipalité;

Que le coût d'entretien d'une fanfare ainsi que l'achat de musique et les réparations d'instruments sont trop considérables pour exiger raisonnablement qu'ils soient supportés par des particuliers seuls, quand tout le public bénéficie des avantages d'avoir une fanfare comme celle de Saint-Jérôme;

Que ce ne serait que juste si ce conseil allouait annuellement un montant pour aider à défrayer les dépenses de cette fanfare;

Que d'après la charte de cette ville, ce conseil est en droit de venir en aide et d'encourager les arts en allouant une certaine somme.

Que, appuyés sur le même principe et dans le même but d'encourager les arts, les conseils des municipalités ci-dessous nommées se font un devoir, tous les ans, de voter les sommes suivantes pour aider à payer les dépenses d'entretien d'une fanfare, savoir: Saint-Hyacinthe, \$500; Saint-Henri, Montréal, \$400; Trois-Rivières, \$500; Joliette, \$300.

Que dans l'opinion des soussignés ce conseil devrait, à l'instar des municipalités sus-nommées, octroyer à la Fanfare Saint-Jérôme un montant suivant les moyens dont il peut convenablement disposer, et par là encourager les arts.

C'est pourquoi vos requérants vous prient instamment de bien vouloir prendre leur requête en considération et d'octroyer à la fanfare un montant convenable aux fins d'entretien et d'administration.

Et vous feriez justice. Saint-Jérôme, le 21 juillet 1902.

(Signé): Jean-B. Prévost; Georges Labelle; G. Valiquette; J.-E. Parent; J.-C. Gagné; O. Labelle; J.-A. Théberge; J. Boisseau; A.-T.-A. Bigonessé; Oct. Bélanger; Paul Clément; J.-B. Décaray; J. Corbeil; Ed. Clark; E. Gratton; Rod. Deschambault; E. Gibault; Jos. Thérien, S. Filion; Urgel Lepage; O.-M. Piché; L. Deschambault; Jos. Desforges; Ferd. Tassé; Isidore Alarie; F.-X. Saint-Michel; F. Parent; W.-H. Scott; D.-L. de Villemure; Jos. Poulin; Z. Charron; I. Gauthier; A. Lecavalier; H. Rhéaume;

Jos. Jolein père; Jos. Jolein fils; Ed. Marchand; J.-D. Fournel; B. Beaulieu; C. Lorrain; N.-B. Bélanger; S.-C. Laviplette; H. Rolland; Chs. Gauthier.

Cette requête, comme on le voit, n'est pas la demande d'un groupe quelconque, mais c'est la supplique des citoyens parmi les plus estimables de notre ville. Elle fut d'ailleurs bien accueillie par la majorité du conseil qui voulut récompenser nos musiciens du dévouement témoigné depuis l'existence de leur corps de musique. Comme on le sait bien, notre faufare s'est toujours fait un plaisir de se rendre à la demande de qui que ce soit et s'il eût été vrai que ce groupe de musiciens n'était qu'une caste de nuance rouge, comme se plaisait à l'insinuer certain folliculaire hargneux et jaloux, notre faufare n'aurait jamais donné gratuitement son concours lors des noces d'or de la fabrique Rolland, ou encore lors des noces d'or de M. Isidore Labelle ou aux noces d'argent de M. Ménasippe Guenette; ou quand, sous le régime conservateur, on a fait l'inauguration du bureau de poste, ou encore lors de trois congrès agricoles à Sainte-Agathe, à Saint-Jovite et à Saint-Jérôme, congrès organisés par les conservateurs pendant que M. Nantel était ministre. On oublie tout cela aujourd'hui.

Notre faufare a toujours été prête à accéder aux demandes du conseil comme à celles des particuliers, et le passé nous donne lieu de croire qu'elle ne faillira pas à l'honneur comme au devoir. Vu donc son dévouement dans le passé et ses promesses pour l'avenir, M. Filion, appuyé par M. Villeneuve, propose qu'un octroi de \$200 à la Fanfare Saint-Jérôme, à condition qu'elle donne, comme par le passé, des concerts en plein air deux fois par mois ou plus souvent, depuis le 1er juin jusqu'au 1er octobre et quand elle en sera requise par le conseil pour donner plus d'éclat à nos démonstrations civiques et religieuses.

Mais cette proposition ne rencontra pas l'unanimité de nos édiles. M. Laflamme, appuyé par M. Matte, présenta l'amendement suivant: Que dans les circonstances, les dépenses municipales sont trop élevées et qu'il est impossible de voter aucun octroi à la Fanfare.

Que les temps sont changés! MM. Laflamme et consorts ont-ils déjà oublié que c'est leur chef, M. Nantel qui a fait voter \$600 pour l'achat des décors que nous voyons à nos représentations dramatiques, et pourtant ces toiles ont été achetées pour des fins d'amusements. Ma foi, il me semble que nos adversaires ont très mauvais grâce à plaider pauvreté de notre budget. Voyons, par exemple, il y a quelques mois à peine, M. Laflamme voulait que le conseil donnât \$100 de plus qu'il ne fallait à Mre Leduc; c'est vrai que cet octroi n'était pas pour des fins d'amusements. M. Nantel et ses amis le savent mieux que nous. M. Laflamme, s'inspirant des paroles de son chef, a cru devoir s'opposer à cette subvention. Le mobile de cette manière d'agir est très discutable.

Enfin, notre faufare a obtenu ce qu'elle demandait, et ses musiciens, croyons-nous, en sont très reconnaissants au conseil.

JEAN VALJEAN

Arrêtez la toue et chassez le rhume

Les Laxative-Bromo-Quinine Tablets guérissent un rhume en un seul jour. Pas de guérison, pas de paiement. Prix, 25 cts.

Correspondance

Sainte Anne des Plaines, 23 juillet 1902.

Monsieur le Rédacteur,

Quelqu'un me demandait dernièrement à Montréal, si on pouvait signaler des faveurs extraordinaires obtenues au Sanctuaire de Sainte-Anne des Plaines... J'ai répondu que pour ma part j'avais été guéri radicalement d'une tumeur au talon, laquelle s'obstinait à réparaître après deux opérations subies à l'Hôtel Dieu de Montréal. Je fis une neuvaine à la Bonne Sainte-Anne dans l'église de Sainte-Anne des Plaines, et dès la fin de la neuvaine, j'ai pu porter, sans aucune douleur, une chaussure en cuir, ce que je n'avais pas fait depuis six mois. J'étais bien radicalement guéri.

L'abbé G. DUGAS.

Voici le certificat d'une religieuse faisant connaître avec faveur du même genre obtenue à Sainte-Anne des Plaines:

Ottawa, Couvent des Soeurs Grises.

Il y a vingt deux ans environ, j'étais retenue au lit par un mal au genou gauche depuis plusieurs mois. Après une visite et la sainte communion faites par tous les membres de ma famille et moi au Sanctuaire de la Bonne Sainte-Anne des Plaines, j'éprouvai un mieux sensible qui me permit de marcher.

En reconnaissance de cette faveur j'ai cru devoir propager la dévotion à cette Bonne Mère en donnant une de ses statues à notre église de Saint-Jérôme.

Sœur Marguerite de la Croix, née Valentine Prévost.

Nous avons ici plusieurs béquilles laissées en ex voto, et il y aurait une assez longue liste de témoignages affirmant des faveurs, très signalées accordées par la Bonne Sainte Anne, dans l'église de cette paroisse.

Les Médecins reconnaissent la valeur du

Vin de Quinine de Campbell.

C'EST LE TONIQUE IDEAL

Ranime l'appétit. Rend le sommeil.

RESTORE LA SANTE

K. CAMPBELL & CIE, MFRS.

MONTREAL. 4-11-02

Nouvelles de Saint-Jerome

Le lundi, 11 août notre député provincial, M. J. B. Prévost, commença par Saint-Jovite la visite de toutes les beurrieres et fromageries du comté. Il sera accompagné du docteur Wilfrid Grignon, conférencier agricole, et d'un inspecteur du gouvernement. Nous publierons plus tard un programme qui sera envoyé à chaque propriétaire d'établissements, leur indiquant la date et l'heure de la visite chez eux. Cette visite fera un grand bien à nos cultivateurs et nous les invitons à s'exprimer de se rendre aux conférences qui seront données. Nous prions messieurs les curés de chaque paroisse, de vouloir annoncer en chaire cette visite.

M. J. B. Prévost profitera de son passage à Sainte-Adèle pour décorer du Mérite Agricole, notre ami, M. Lambert Beauchamp.

Il est fortement question d'un pique-nique politique à Sainte-Lucie, dans le cours du mois d'août sous le patronage conjoint de nos députés, MM. Raymond Préfontaine et Jean-B. Prévost. Les solennités du gouvernement seront invitées.

M. Prévost doit aussi faire incessamment des démarches pour faire cesser le péage auquel sont obligés ceux qui passent sur le pont Shaw. M. Prévost dit que la bonne foi du gouvernement a été trompée quand ce droit

a été accordé au bénéficiaire. M. Prévost prendra tous les moyens nécessaires pour obtenir l'extinction de ce droit.

M. Alléric Sigouin, qu'un surcroît de fatigue avait forcé de prendre un repos, va se mettre à la besogne et commencer sous peu ses études légales au bureau du notaire Parent. Nous espérons que cette carrière nouvelle suivra à M. Sigouin et que le succès dont son travail est digne, viendra promptement.

M. Gédéon Rochon, qui vient d'être fait fils de Thémis, exercera sa profession avec son oncle, M. W.-B. Nantel.

Cette semaine, le Révérend Frère Palasis, directeur de notre Académie commerciale, recevait la visite du Révérend Frère Symphorien, directeur du pensionnat Mont-Saint-Louis, à Montréal.

Le Frère Symphorien est une personnalité très marquante dans le monde des Lettres en Canada; c'est à ce titre qu'il vient de recevoir par l'entremise de M. Kleczkowski, consul général de France au Canada, la décoration d'officier d'Académie.

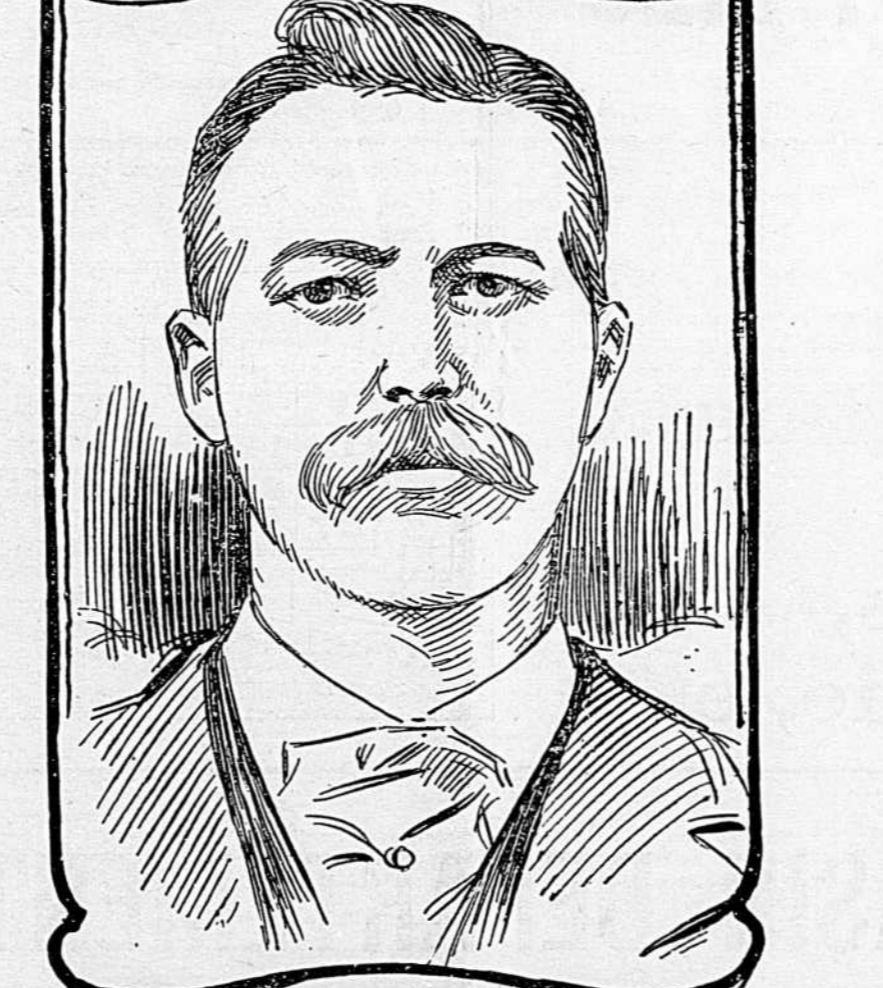
Le Frère Symphorien, natif de l'Île d'Orléan, est l'auteur d'une Histoire du Canada, et de plusieurs pièces françaises, en vers, qui ont remporté un brillant succès au Mont-Saint-Louis. Les principales sont intitulées: Dollard, Jacques Cartier, Champlain. Une quatrième, Montcalm, n'a pas encore paru sur la scène, mais contient des portraits de Bigot,

M. LOUIS ST-PIERRE Après avoir souffert pendant quatre ans revient à la santé

SIX SEMAINES DE TRAITEMENT AVEC LES "PILULES MORO" SUFFIRENT POUR LE GUSRIR

Il souffrait d'une Maladie de Rognons

Echappé comme par miracle des affres de cette terrible affection, il désire faire publication dans les journaux de ses sentiments de reconnaissance.



MR. LOUIS ST-PIERRE.

" Depuis quatre ans, dit M. Louis St-Pierre, je souffrais de maux de reins, de douleurs de rhumatismes et de mauvaise digestion. Occupé à de durs ouvrages, je travaillais très mal à mon aise. Je me fatiguais vite et j'avais peu de force.

" La nuit, je reposais mal et dormais peu. Trois médecins me donnèrent leurs soins, mais sans soulagement.

" C'est alors que, voyant sur les journaux les témoignages d'hommes qui me paraissaient sérieux et honnêtes, il me prit l'idée de faire usage moi-même, comme eux, des Pilules Moro, croyant avec raison qu'une médecine qui faisait tant de bien à tant d'hommes malades, me soulagerait aussi.

" J'écrivis donc aux Médecins de la Cie Médicale Moro, je leur expliquai ma maladie, je leur décrivis les symptômes qui me faisaient souffrir, et suivant leurs conseils, je commençai à prendre les Pilules Moro, ayant bien soin de mettre à exécution tous les avis qu'ils me donnaient dans leurs lettres.

" Dès le commencement du traitement je pris du mieux. Au bout de six semaines j'étais parfaitement guéri. Il y a de cela plusieurs mois et je suis encore aujourd'hui comme à l'âge de vingt ans, vigoureux et ne souffrant aucune douleur.

" Les Pilules Moro m'ont complètement guéri. Ma maladie était si sérieuse, car je souffrais depuis longtemps et trois médecins m'avaient traité sans résultat.

" Ayant été guéri pour avoir vu sur les journaux les attestations d'hommes qui exprimaient leur reconnaissance, pour le bien obtenu par l'usage des Pilules Moro, je veux aussi que mon attestation paraisse, espérant par là faire acte de charité envers mes semblables qui pourraient souffrir comme moi et chercherait à se guérir.

" J'affirme que ce que je viens d'écrire est la vérité.

" LOUIS ST-PIERRE, " St Etienne des Grés, " Co. St Maurice, Qué."

Les PILULES MORO ne sont que pour les Hommes.

Les hommes qui voudraient consulter les Médecins de la COMPAGNIE MEDICALE MORO et qui demeurent trop loin de Montréal peuvent le faire par lettre. Ils n'ont qu'à bien dire tout ce qui les inquiète et ils recevront sans retard des renseignements aussi longs et aussi complets que si la consultation eût été personnelle. Tous les hommes peuvent écrire, même ceux les plus éloignés, aucune raison ne saurait les en empêcher, qu'importe leur instruction.

LES PILULES MORO sont à vendre partout. Si toutefois votre marchand ne les tient pas, nous vous les expédions nous soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c pour une boîte et de \$2.50 pour six boîtes. Faites toujours enregistrer vos lettres contenant de l'argent. Adressez comme suit:

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 1724 Rue Ste-Catherine, MONTREAL.

Advertisement for Labatt's India Pale Ale, featuring the Labatt logo and text: "Demandez Labatt (LONDON) INDIA PALE ALE. Vendue partout au Canada dans les Epiceries, les Clubs et les Hôtels. Ceux qui sont habitués à prendre des bières anglaises importées, trouveront que c'est la meilleure qu'on puisse se procurer. Adressez pour Agence, 127 Ave. DeLormier, MONTREAL."

Péan Verger et compagnie, qui sont peints de main de maître, dit-on.

L'une ou l'autre de ces pièces, exécutée lors de la fête Saint-Jean Baptiste, aurait un succès magique, car la note patriotique est si juste que l'âme de l'auditeur est remuée jusqu'aux larmes, et le cœur du Canadien-français se sent porter à aimer davantage sa patrie incomparable: Son Canada, son pays et ses amours.

La Révérende Sœur Poirier, sœur de Mme Henri Rolland, est au couvent des Sœurs Grises pour quinze jours. Sœur Poirier y est venue chercher du repos.

On est à faire d'importantes réparations au bloc Parent, ainsi qu'à la bâtisse de la banque de Hochelaga. Ces travaux consistent en rafraichissements des boiseries intérieures et extérieures.

CHAUSSURES NOUVELLES.

Ceux qui désirent une belle et bonne chaussure, faite selon les formes les plus récentes, trépointe cousue à la machine Goodyear; ceux aussi qui veulent des hardes faites et diverses marchandises pour hommes et jeunes gens, n'ont qu'à aller au magasin de J. D. Fournelle, seul agent local pour la chaussure J. D. King de Toronto.

M. Châlot, de Chénu, département de la Sarthe, en France, nous a quittés mardi pour retourner parmi les siens.

M. Châlot était avec nous depuis quelques mois. Après avoir été citoyen de Saint-Jérôme durant quelques années, M. Châlot résolut en 1892, de rentrer dans son pays. Il en est revenu le printemps dernier, en vue de vendre sa belle propriété qu'il possède ici. M. Châlot s'est conservé le droit de cité qu'il a acquis. Nous souhaitons un bon voyage à M. Châlot qui ne laisse ici que des amis.

C'est donc samedi qu'aura lieu le pèlerinage dont on parle depuis si longtemps. Nous faisons un dernier et pressant appel à nos concitoyens les invitant à prendre part à ce pieux voyage, dont les bénéfices seront consacrés à l'embellissement de notre temple. Faisons nous un devoir de patronner nos œuvres pieuses: puisque "charité bien ordonnée commence par soi-même".

Samedi soir donc, il y aura à 7.30 h. office et instruction à l'église; et après on se rendra en procession jusqu'à la gare, d'où le convoi partira à 8.30 h. très précises. Notre fanfare accompagnera les pèlerins jusqu'à l'embarcadère.

Nous avons la douleur de relater l'accident si pénible dont a été victime, dans la nuit de lundi à mardi, M. Armand Montigny, typographe à La Nation. Nous rapportons les faits tel que la victime les a elle-même racontés.

M. Montigny retournait chez lui. Il demeurait de l'autre côté de la voie. Chemin faisant, il fut pris d'un malaise subit qui le força de s'arrêter à la gare. Il s'assit sur le bord du quai, du côté de la voie. Là M. Montigny eut un vertige qui lui fit perdre connaissance et il s'affaissa entre la voie et le débarcadère. Personne ne se tint à la gare, la nuit, ce qui fait que M. Montigny ne put être ramassé. Il était là depuis quelque temps quand entra en gare un convoi de marchandises. Le bruit du train sur la voie tira le jeune homme de son évanouissement. En voulant se lever pour éviter le danger qui le menaçait, il fut frappé par un wagon qui le tourna de manière qu'il se trouva les jambes sur la voie et eut le pied gauche écrasé et la jambe droite coupée. Ses cris de douleur attirèrent l'attention du mécanicien qui put arrêter immédiatement sa locomotive. On alla au secours de M. Montigny qui avait repris ses sens. Il se fit connaître et l'on courut prévenir son père et sa mère qui accoururent sur le lieu de l'accident. Ses docteurs Berthiaume et Henri Prévost furent mandés, ainsi que M. l'abbé Magnan et le chef de gare.

On décida d'envoyer le malade à Montréal sur le convoi qui venait de le mettre en si pitoyable état. M. l'abbé Magnan l'accompagna à l'hôpital Notre-Dame. Le train, partit à 1 heure 40, arrivait à Montréal à 3 heures. M. Montigny passa une nuit de douleurs. A 7 h. on dut lui amputer les deux jambes. Son état est très précaire et l'on craint des complications graves.

Le mécanicien, interrogé, dit qu'il n'a pu voir personne sur la voie. Il dit que le sifflet a fonctionné en entrant en gare.

Les dernières nouvelles reçues nous apprennent qu'état de M. Montigny est relativement bon et l'on croit à sa guérison.

Mardi matin, M. C.-B. Major, député du comté d'Ottawa, Mme Major et leurs enfants, étaient de passage ici en route pour Ste-Adèle.

Dimanche dernier, M. Wilfrid Lapointe est venu passer la journée chez sa fille, Mme Henri Rolland.

Mme Clodomir Forget, de Sainte-Agathe, est venue rendre visite à sa mère, Mme Boivin. Mme Laroque, mère de Mme Boivin, est aussi à Saint-Jérôme.

Dame Rumeur, la commère si indiscrète, nous annonce le mariage prochain d'une blonde jeune fille de notre ville avec un jeune homme d'ailleurs. Mais chut!

M. Frédéric Campeau, qui a été victime d'un accident, il y a quelques semaines, est en pleine voie de guérison.

La Cie Villeneuve se plaint de la manière dont elle est traitée par la Cie du Pacifique. MM. Villeneuve ne peuvent avoir de wagons pour expédier leur bois. Ils ont dans leur enclos deux millions de pieds de bois et 60,000 billets à scier. MM. Villeneuve trouvent cet état de choses injuste.

Notre fanfare devait donner un concert dimanche prochain, mais vu que plusieurs musiciens prendront part au pèlerinage, ce concert est remis au 3 août.

No 89 - QUI VEUT PEUT.

Vous voulez guérir votre rhume rapidement et sûrement! Il n'y a qu'à prendre du Baume Rhumal

SIROP D'ANIS GAUVIN

Guérit les Bêtes de Colique, Dysenterie, dentition douloureuse, etc. - Procure le sommeil. Sa vente partout 25c. la bouteille.

Nous félicitons M. D. de Villomure qui vient de se payer le luxe d'un troir neuf en bois. Les piétons semblent avoir un réel plaisir à passer par là.

Dimanche dernier, un convoi spécial venu par voie du Pacifique, nous amenait le Club Dollard, de Montréal, qui venait rencontrer le club de croquet de Saint-Jérôme. Le club Dollard avait pour capitaine M. N. Lavoie, et celui de notre ville, M. Corbeil. M. Wilfrid Pepin était le juge de la joute.

Le parti - Club Dollard: E. Biguette et E. Bois; Saint-Jérôme, Louis Labelle et R. Leroux.

Saint-Jérôme, Jos Ouimet et F. Giroux. Dollard, Warand et Lanctôt. Saint-Jérôme, Omer Pepin et H. Giroux. Dollard, N. Dallaire et P. Vincent. Saint-Jérôme, Victor Fortier et J.-A. Dofayette. Saint-Jérôme, Finger et Corbeil. Dollard, C. Leblanc et O. Dion.

Le résultat a été de quatre parties gagnées par Saint-Jérôme. Bravo!

Le mardi 5 août, un groupe d'élèves des Pères Jésuites, à Montréal, viendront jouer "Les Plaidiers" de Racine. On dit que cette soirée sera très amusante.

Samedi dernier, le soir, plusieurs amis se sont rendus à l'hôtel Beaulieu pour y féliciter M. Guillaume Beaulieu, à l'occasion de son dix-neuvième anniversaire de naissance. Une fanfare improvisée exécuta des airs divers, et il y eut chant, amusements de toutes sortes. M. Beaulieu reçut ses amis d'une manière précieuse.

Dimanche, le docteur Boulet, le spécialiste bien connu, était à Ville Bois, l'hôte de son ami, le docteur Paul-Emile Prévost.

M. et Mme Oscar Mathieu, de Montréal, et leurs enfants étaient en promenade chez le docteur Henri Prévost.

Le pèlerinage à Sainte-Anne de Beauprés par le Grand Nord, organisé par les abbés Landry et Viau, curés de Rawdon et de Sainte-Julienne, a été un grand succès. Mille pèlerins y ont pris part.

Les musiciens remercient bien sincèrement ceux des citoyens qui ont bien voulu signer et appuyer leur requête devant le conseil et les échevins qui l'ont accordée.

Une troupe d'individus, d'allures plus ou moins grotesques, se dénommant du nom de cirque, a séjourné dans notre ville, à l'ombre de l'hôtel Beaulieu, durant les journées de mardi et mercredi. Deux fois par jour, il y avait parade par nos rues du gigantesque "cirque Bourdon", consistant en trois chevaux, deux bouffons et corps de musique. La troupe a décampé mercredi soir. Comme animaux rares, on voyait un... on dressé et deux bouffons. Un mime fameux était chargé de remplacer la ménagerie absente. Les recettes ont été maigres, dit-on.

Orgues celtiques et clavichordes à vendre. S'adresser à la Librairie J.-E. Prévost fils.

M. Joseph Savar est à organiser un grand drame: "Les Boucaniers", qui sera joué vers la fin du mois d'août.

M. et Mme G.-A. Nantel, de Montréal, étaient de passage dans notre ville, hier.

No 84 - UNANIMITÉ.

Si vous rencontrez cinquante mères de familles, elles vous diront toutes que chaque 25 c. de pensé pour du Raume Rhumal leur sauve des piastres.

Advertisement for Graise Mica Pour Essieux, featuring an image of a horse and text: "Dans toute ville et dans tout village on peut se procurer la Graise Mica POUR Essieux qui rend vos chevaux contents. Fabrique par IMPERIAL OIL CO."

Soumissions demandées

Des soumissions cachetées seront reçues au bureau du Secrétaire-Trésorier de la Commission scolaire de la municipalité de Saint-Jérôme No 4, dans le comté des Deux-Montagnes, jusqu'au mercredi, 6 août prochain 1902, à 4 heures P. M. pour la reconstruction de l'école, en la Côte Sainte-Marie, en la dite municipalité. Les plans et devis peuvent être consultés, au bureau du sous-signé, en la ville de Saint-Jérôme. Le soumissionnaire dont la soumission sera acceptée devra fournir caution approuvée par la dite commission scolaire pour garantir jusqu'à l'accomplissement parfait de l'ouvrage, les dommages, frais et intérêts dans le cas où le contrat ne sera pas rempli.

La commission scolaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Saint-Jérôme, 22 juillet 1902.

Wilfrid Desjardins, Secrétaire-Trésorier.

# MAISON PIERRE SIMARD

**Vins, Liqueurs, Epicerie, etc., des meilleures marques.  
en Gros et en Détail**

Whiskey Gooderham et Worth. Brandy Hennessey, Martel, Jockey Club, Carte d'or, Carte d'argent, Goulet frères, Roger, etc. Spécialité: Charles Lagarde, Guimond et fils, superbes marques de cognac. Gin de Kuyper, Melchers croix rouge et croix d'honneur, Clarets Barton et Guestier, Médoc Saint-Julien, Port sherry, Vins canadiens, Rhum Saint-Georges, St. James et autres. Le plus complet assortiment de liqueurs de toutes sortes à des prix défiant la compétition des maisons de Montréal. Stock considérable

d'Epicerie aux prix de Montréal. Agence de l'American Tobacco Co., de cigarettes Sweet Caporal, Derby, Dardanelles. des allumettes Eddy; de la maison Gillets; de la Royal Yeast Cake. Café, Thés, Epices, etc. etc., etc. Les marchands de Saint-Jérôme et du nord épargneront beaucoup en achetant à cette maison qui est en état de les servir promptement et avantageusement. Demandez nos prix.

P. SIMARD, coin des rues Sainte-Anne et St-Georges.

## A LA LIBRAIRIE

### J. E. PREVOST FILS

**Vous trouverez :**

**Articles de bureau,  
Objets de fantaisie,  
Objets religieux,  
Livres scolaires,  
Tapisserie, etc.**



## LA BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA

**Capital versé, \$6,000,000**  
Six millions de piastres

**Fonds de réserve, \$2,700,000**  
Deux millions six cent mille piastres

*Bureau principal: Montréal*

**BUREAU DE DIRECTION**

H. MONTAGU ALLAN, . . . . . Président

(de H. & A. Allan)

JONATHAN HODGSON . . . . . Vice-Président

(de Hodgson, Summer Co)

BRYCE-J. ALLAN . . . . .

(de H. & A. Allan)

J. P. DAWES, . . . . .

(de Dawes & Cie)

Hon. Robt. MACKAY, . . . . .

(de Mackay Bros)

Thos. LONG . . . . .

(de Collingwood, Ont)

C. R. HOSMER, . . . . .

(Directeur du C. P. R.)

C. F. SMITH, . . . . .

(de Jas. McCready & Co)

HUGH A. ALLAN, . . . . .

(de H. & A. Allan)

THOS. FYSHE . . . . . Gérant général.

E. F. HEBDEN . . . . . Surintendant des succursales.

La Banque des Marchands alloue un intérêt au meilleur taux courant sur les dépôts d'épargne et repus de dépôts.

Transige les affaires de banque en général.

**C. M. WRENSHALL,**

Gérant

## MAGASIN DEPARTEMENTAL

# R. CASTONGUAY

**Lot considérable de Hardes faites de toutes sortes provenant de la faillite de Saxe Sons & Co., à Montréal.**

**Achetées à 50c. dans la piastre sur le prix du gros, et vendues à des prix très bas.**

### Pour la 1ère Communion

Un assortiment complet dans tous les détails offert à votre choix.

Habilllements de tous les prix pour garçons. Un vrai bargain.

Broderies pour Robes, grande largeur, 50 c. à \$1.40 la verge.

Mousselines. Lawns.

Gants, 10 à 25 c.

Rubans, 5 à 25 c.

Grands voiles blancs, 74 c. à \$1.50.

Un job de Broderies, par coupons de 5 à 8 verges, de 3 c. 10 c.

### Département pour maisons.

Grande variété de Tapis aux dessins les plus nouveaux: 10, 15, 20, 30, 32,

35, 40, 45, 49, 50, 60 et 75 cts.

Prélaris dans toutes les grandeurs: 15, 18, 25, 35, 45, 60 cts la verge.

Pôles et Blinds jaunes, rouges, verts: 30, 35, 40, 50, 70, 80 cts, \$1.00, 1.50.

Portières: \$2.50 à 5.00

Rideaux: 40, 50, 75, 88, \$1.00, \$1.50, 2.00, 2.50 la paire.

Allez en foule au superbe magasin situé au coin des rues Labelle et Sainte-Anne.

### Département des Hardes faites

Habilllements noirs valant \$9.00, prix spécial, \$6.99

" couleur, \$4.50, 5.75, 6.25, 8.00, 9.25, 10.00

Habilllements avec grands pantalons pour garçons: \$3.25, 4.00, 5.00.

Habilllements avec pantalon court: 3.00, 3.50, 4.00

Habilllements pour enfants, 95 cts, 1.50, 2.00, 2.25, 3.50

Pour Bébés: Robes en toile et en duck, 60, 80, \$1.25, 1.50, 2.00

### Département pour Dames

Etoffes à Robes, très grand choix, très grande variété de couleurs, de patrons, dans tous les prix.

Gants de kid noirs ou de couleur, 75 cts, \$1.00, 1.25

Blouses de toutes sortes, depuis 45 cts jusqu'à 2.50

Blouses en soie: prix spécial, de \$3.75 à 5.00

LINGERIE: Robes de matin, Jaquettes, Jupons, Jupes, Cache-corsets,

Chemises dans tous les prix.

### Département pour Messieurs.

Les plus belles lignes de Tweeds anglais, écossais, canadiens. Ne manquez pas de voir les prix spéciaux dans la vitrine. Habits confectionnés sur commande. Coupe garantie.

Mes lignes de Cravates (Cols) sont sans égales.

Corps, Caleçons, Bas, Bretelles.

Chapeaux de toutes les formes, de tous les goûts, de tous les prix.

### Département des Chaussures

Seule agence de la célèbre chaussure G. Slater Invictus: \$3.50, 4.00, 4.50,

5.00. Ligne complète dans toutes les lignes et de tous les prix.

Une ligne spéciale: 90, 99, \$1.25, 1.75

Souliers de tous les prix pour Dames et enfants.

LIGNE COMPLÈTE DE MALES ET VALISES.

## R. CASTONGUAY